

AR Prefecture

063-200070761-20250220-2025_20_02_01-DE
Reçu le 26/02/2025



AMBERT
LIVRADOIS
FOREZ



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Conseil communautaire du 20 février 2025

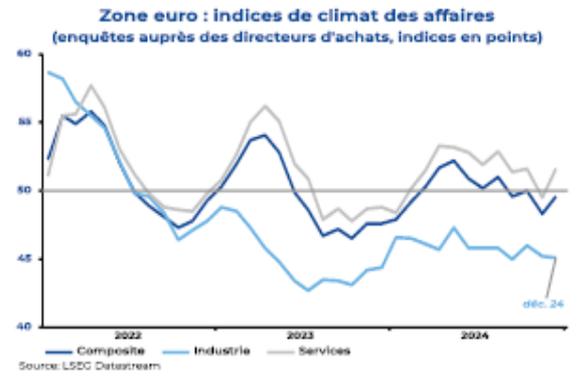
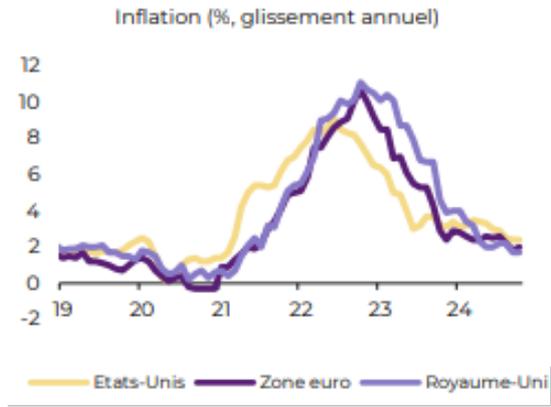
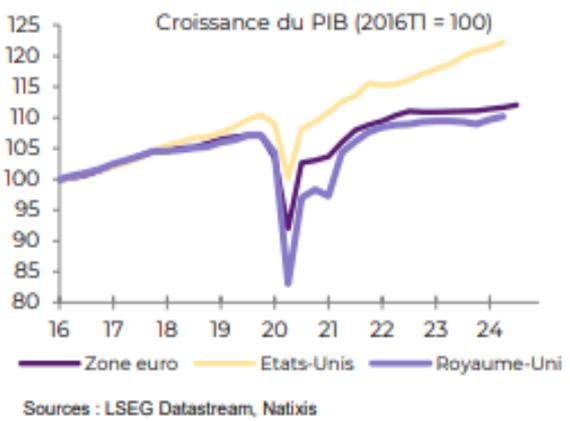


CONTEXTE MACRO-ECONOMIQUE

- Les influences mondiales et européennes
- Les grands indicateurs financiers nationaux
- La situation financière des collectivités territoriales
- La loi de finances pour 2025

Les influences mondiales et européennes

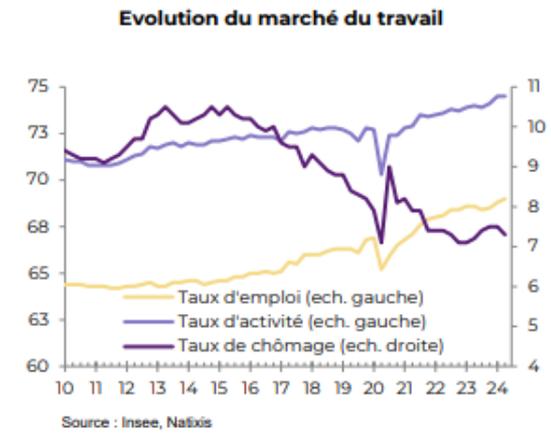
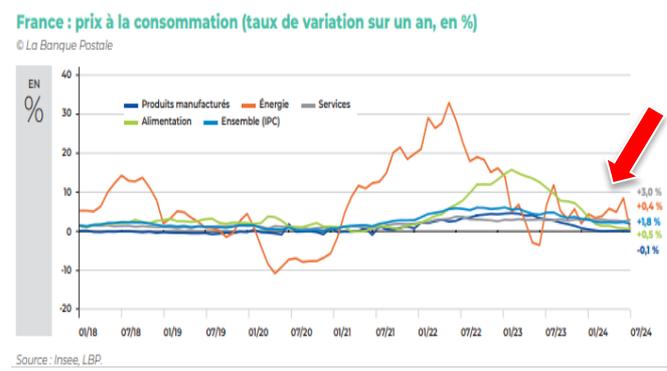
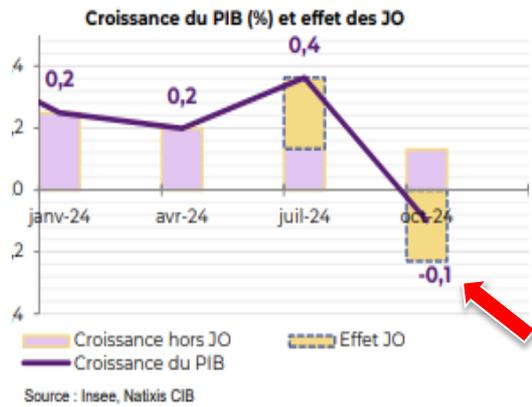
Croissance molle, inflation en baisse et risques géopolitiques



- ✓ Malgré un net recul de l'inflation, la croissance économique peine à reprendre à l'échelle mondiale.
- ✓ Le renforcement des mesures de protectionnisme par les Etats-Unis menace le niveau et la rentabilité des exportations européennes. L'indicateur de climat des affaires, au niveau de l'industrie, illustre clairement l'ambiance en termes de débouchés.
- ✓ Le recul des taux directeurs des Banques centrales devrait permettre de maintenir une inflation modérée, et limiter le poids des charges financières pour les Etats fortement endettés.

Les influences mondiales et européennes

Pas de reprise économique en France dans un contexte morose

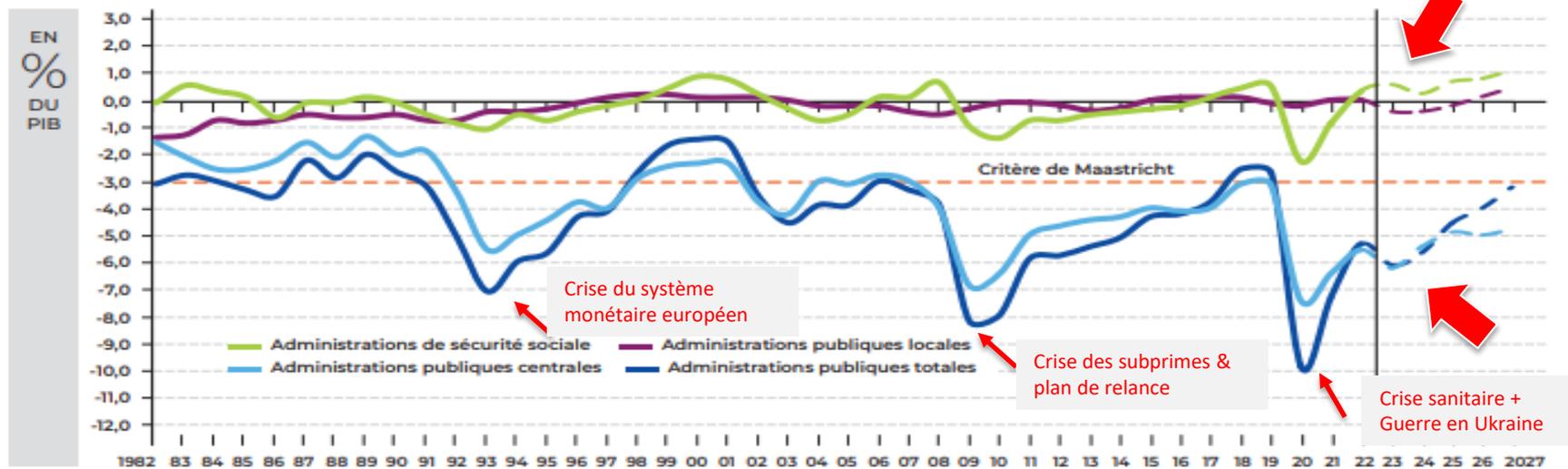


- ✓ La morosité actuelle a des effets immédiats sur la confiance des entreprises, qui limitent leurs investissements ou encore des ménages, épargnant davantage au regard des difficultés de financement de l'immobilier. L'impact est immédiat sur les débouchés pour les entreprises, ainsi que sur le produit de TVA.
- ✓ Les annonces récentes de fermetures d'entreprises majeures, et l'augmentation marquée de défaillances d'entreprises laissent craindre une année compliquée sur le terrain de l'emploi. Les mauvais chiffres du chômage confortent cette crainte.
- ✓ Les difficultés d'équilibre des budgets publics renforcent la crainte des entreprises du BTP, pour lesquelles les collectivités territoriales représentent un donneur d'ordre fondamental.
- ✓ Le léger sursaut de la croissance ne profitant que de l'aubaine des Jeux olympiques ne sera pas suffisant au rétablissement de la confiance, même si les prix à la consommation retournent à des niveaux acceptables.

Les grands indicateurs financiers nationaux

Un déficit public toujours sous l'effet des mesures de soutien

© La Banque Postale



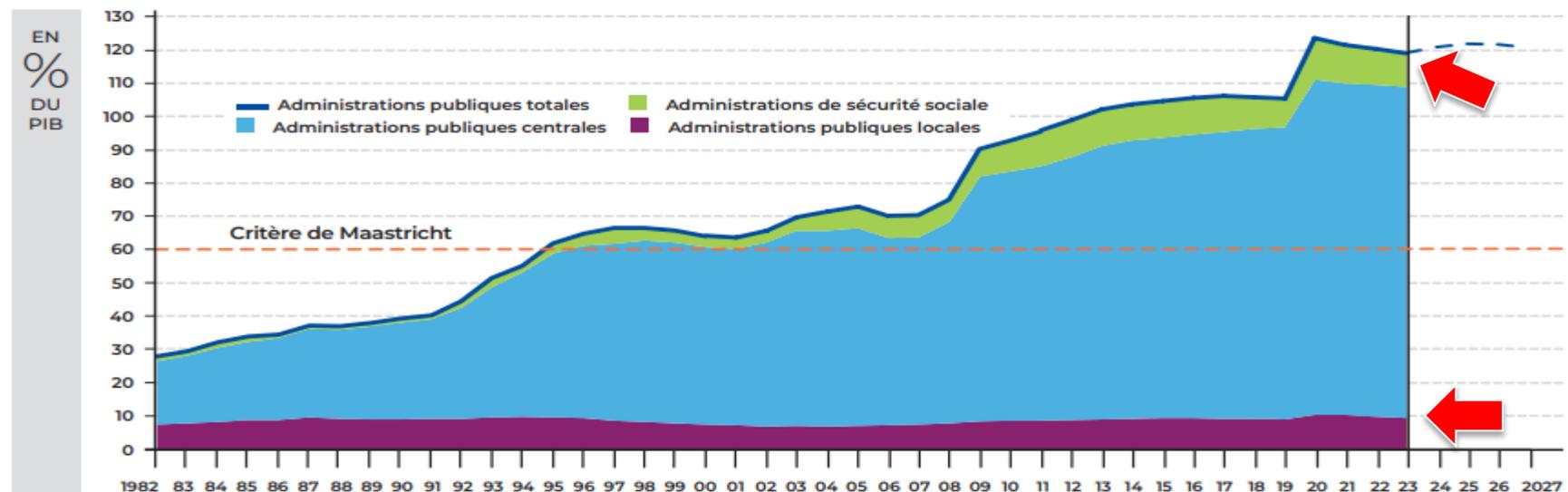
Source : Insee (Comptes nationaux) jusqu'en 2023 puis programme de stabilité 2024-2027 (avril 2024).

- ✓ Le rôle de soutien de l'Etat lors des différents à-coups se démontre à travers l'évolution du déficit public. Pour autant, il devient urgent que la situation se rétablisse aux yeux des partenaires européens.
- ✓ Les collectivités territoriales confirment le respect du grand principe d'équilibre budgétaire, au risque d'être mises sous tutelle de l'Etat.
- ✓ Une nouvelle fois, elles démontrent leur capacité d'adaptation aux nombreuses inconnues ayant parsemé l'exercice du mandat en cours : crise sanitaire, forte inflation, difficulté d'emprunt, revalorisations des dépenses de personnel, intégration des nouveaux enjeux (transition énergétique, attractivité, mobilité, sécurité, ...).

Les grands indicateurs financiers nationaux

Une dette publique en recul trop timide au regard des enjeux

© La Banque Postale



Source : Insee (Comptes nationaux) jusqu'en 2023 puis programme de stabilité 2024-2027 (avril 2024).

- ✓ Globalement, la dette publique est deux fois plus importante que les limites fixées à l'échelle européenne, via le Traité de Maastricht. Outre la soutenabilité à court terme, quel impact sur la position stratégique de la France au sein de l'Union européenne ?
- ✓ Compte-tenu de l'obligation d'équilibre de leurs comptes, le niveau d'endettement des collectivités territoriales pèse peu, mais affiche toutefois une légère progression en cohérence avec la réalisation des investissements du mandat.
- ✓ Sur la période observée, la dette des administrations publiques locales est stable autour de 10 % du PIB.



En synthèse,

*Le contexte géopolitique demeure sous le **joug de nombreuses incertitudes**, aux conséquences immédiates sur le niveau de confiance des ménages et des investisseurs.*

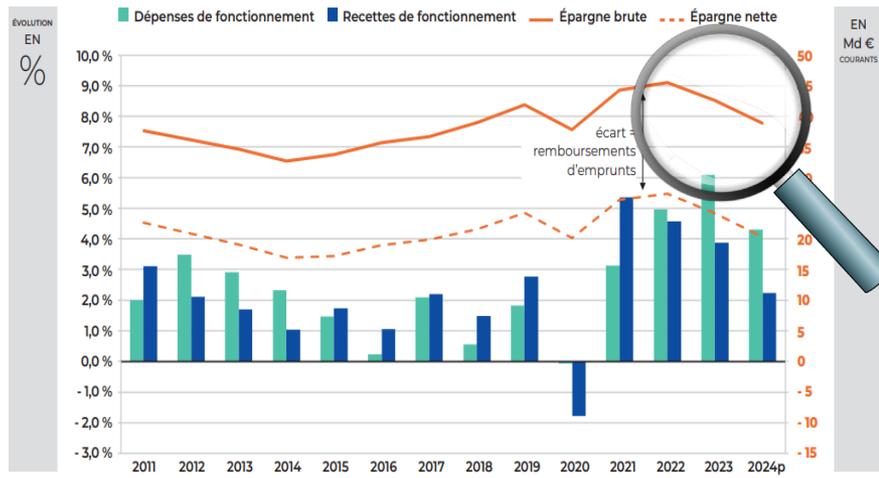
Le recul de l'inflation ne suffira pas à amorcer la reprise d'une croissance durable, face à des consommateurs privilégiant l'épargne à l'investissement, en réponse à la situation « banqueroutique » de certains Etats, aux résultats de la nouvelle politique américaine, à l'instabilité politique fortement médiatisée, aux fermetures d'entreprises internationales ou aux plans sociaux multiples, ... pour ne citer que quelques exemples.

Ce qui est certain à court terme, c'est que la politique du quoi qu'il en coûte portée par l'Etat en soutien à tous a clairement freiné les ambitions de rétablissement des comptes publics en deçà des seuils de Maastricht.

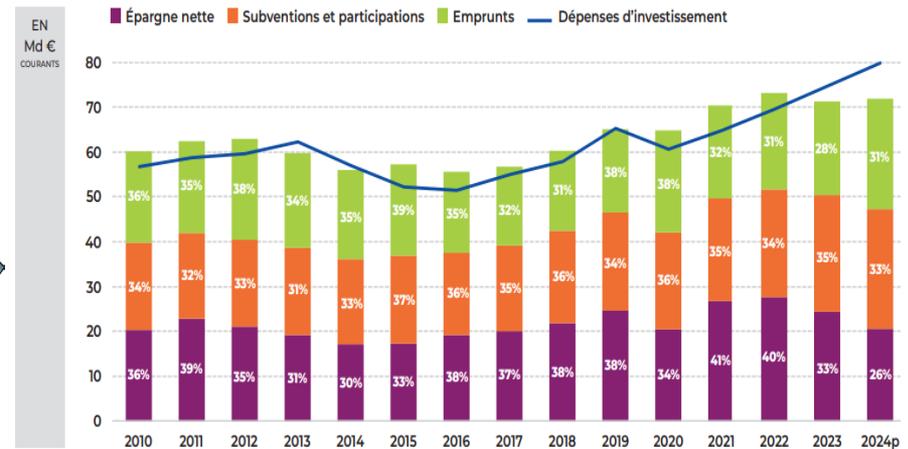
***L'Etat attend désormais que chacun participe à ce grand plan de soutien aux finances publiques.** Comment et sous quelle forme pour les collectivités territoriales qui doivent mener leurs propres politiques de services publics ?*

La situation financière des collectivités territoriales

Un nouveau recul de l'épargne, tout en investissant



Source : Balances comptables DGFiP, prévisions La Banque Postale.



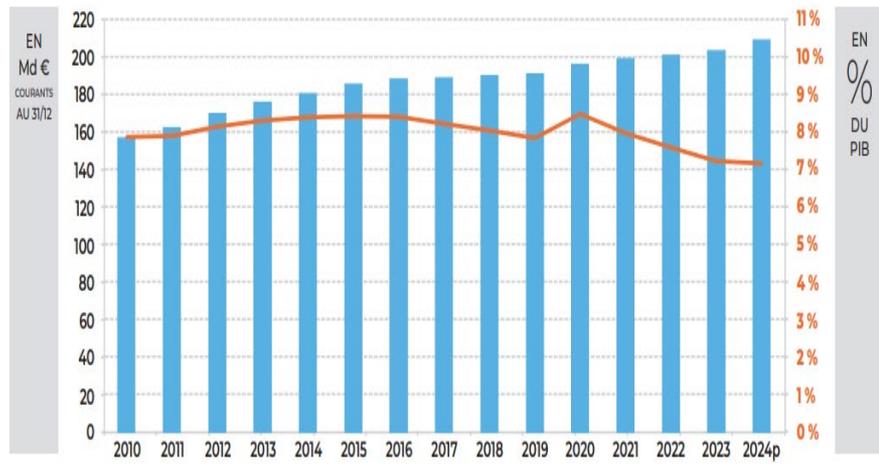
Source : Balances comptables DGFiP. Lorsque l'ensemble des financements est supérieur à 100 %, il y a un abondement du fonds de roulement, quand il est inférieur (comme en 2023), il y a un prélèvement sur le fonds de roulement.

- ✓ L'année 2024 confirme l'effet ciseau, enclenché depuis 2022, avec :
 - des dépenses de fonctionnement plus dynamiques : revalorisation des dépenses de personnel, reprise des dépenses sociales, impact durable de l'inflation, hausse du coût de l'énergie, ...
 - des recettes plus atones : moindre revalorisation des valeurs locatives, poursuite de la chute des droits de mutation, faible activation du levier fiscal, ...
- ✓ Tout en restant à un niveau important, l'épargne des collectivités casse la dynamique observée depuis plus de 10 ans, ce qui n'est pas favorable au déficit public national. Son poids dans le financement des investissements n'est que de 26 % en 2024 !
- ✓ De façon classique, les dépenses d'investissement continuent de progresser pour mener à terme le programme d'investissement de la mandature. Le prélèvement sur la trésorerie est nécessaire pour boucler le financement.

La situation financière des collectivités territoriales

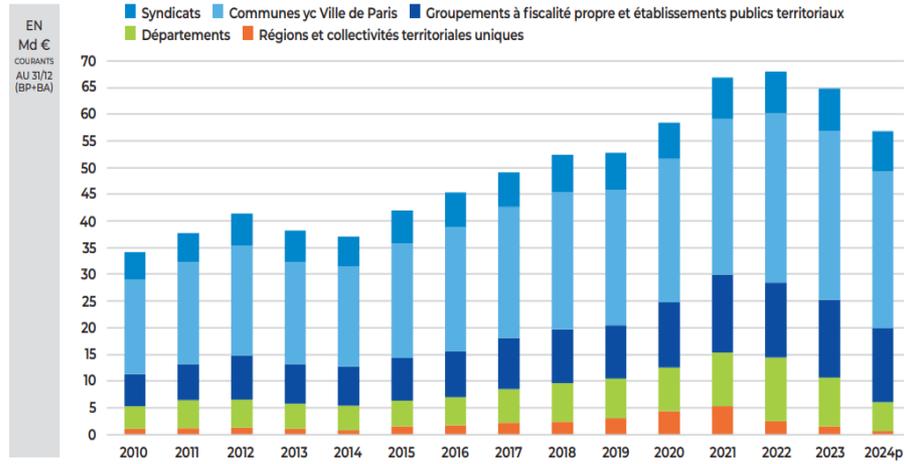
Une situation financière sous la pression des charges

Encours de dette des collectivités locales © La Banque Postale



Source : Balances comptables DGFIP, prévisions La Banque Postale.

Évolution de la trésorerie des collectivités locales © La Banque Postale



Source : Balances comptables DGFIP, prévisions La Banque Postale.

- ✓ Pour boucler leur plan de financement, les collectivités locales vont :
 - Recourir, une nouvelle fois, de façon modérée à l'emprunt, sans pour autant que la part de leur dette progresse par rapport au PIB,
 - Dégrader sensiblement leur trésorerie, en ponctionnant sur leurs fonds de roulement.
- ✓ L'évolution de la trésorerie des régions et des départements illustre clairement la situation financière de ces échelons de collectivités, et par voie de conséquence l'ampleur des mesures d'économies à envisager.
- ✓ Bien que le niveau de trésorerie demeure à un niveau encore élevé, ce constat amène à s'interroger sur la capacité des collectivités à respecter les ambitions d'autofinancement de l'Etat.



En synthèse,

A fin 2024, les collectivités territoriales continueraient d'afficher une situation financière saine, mais l'amorce d'une dégradation interroge sur le réel maintien de marges de manœuvre.

*La situation financière des régions et départements inquiète tant ces partenaires sont essentiels pour le tissu institutionnel, économique et associatif. **Dans quelle mesure le bloc local sera mobilisé en cas de défaillance ?***

Les fortes attentes de l'Etat vis-à-vis des collectivités, quant à leur participation au redressement des finances publiques poseront inévitablement la question de la préservation de la qualité, et plus drastiquement du maintien, des services publics.

Cette interrogation est d'autant plus prégnante pour les territoires ruraux, qui veillent au maillage de leur espace au nom de l'attractivité et d'une équité d'accès aux services publics, Et ce, souvent avec des ressources moindres.

Devons-nous tendre vers un regroupement des services publics essentiels uniquement sur des grands centres urbains ? Mais alors qui est compétent pour assurer le maillage des espaces plus éloignés en mobilité ?

La loi de finances pour 2025

Une loi urgemment tournée vers le redressement



- Objectifs du Gouvernement :**
1. Redresser les comptes publics
 2. Préserver la croissance
 3. Réduire la dette écologique
 4. Protéger le pouvoir d'achat des Français
 5. Assurer la sécurité des concitoyens

- Chiffres clés 2025 :**
- Croissance : + 1,1 % (identique 2024)
 - Inflation : + 1,8 %
 - Déficit public : 5,2 % du PIB
 - Dette publique : 114,7 % du PIB

- Avis du Haut Conseil des finances publiques :**
- Fragilité du scénario macro-économique, avec une hypothèse de croissance élevée
 - Optimisme de certaines prévisions de recettes et de dépenses
 - Regret de l'insuffisance des mesures de freinage sur le dernier semestre 2024

La loi de finances pour 2025

Les points validés aux effets pour l'intercommunalité

Contribution au redressement des finances publiques

Création du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités

QUI ?

Environ 2 100 collectivités

Selon un indice synthétique de ressources et de charges, tenant compte

- Pour les communes : du potentiel financier par habitant et du revenu moyen par habitant
- Pour les EPCI : du potentiel fiscal par habitant et du revenu par habitant

Uniquement si le résultat de cet indice est supérieur à 110 % de l'indice moyen des communes ou des EPCI

COMBIEN ?

Montant global de 1 milliard d'euros
Reparti à parts égales entre les 4 niveaux de collectivités => 500 M€ pour le bloc local

Par collectivité : au maximum 2 % de ses recettes réelles de fonctionnement du budget principal, avec quelques minorations

POUR QUI ?

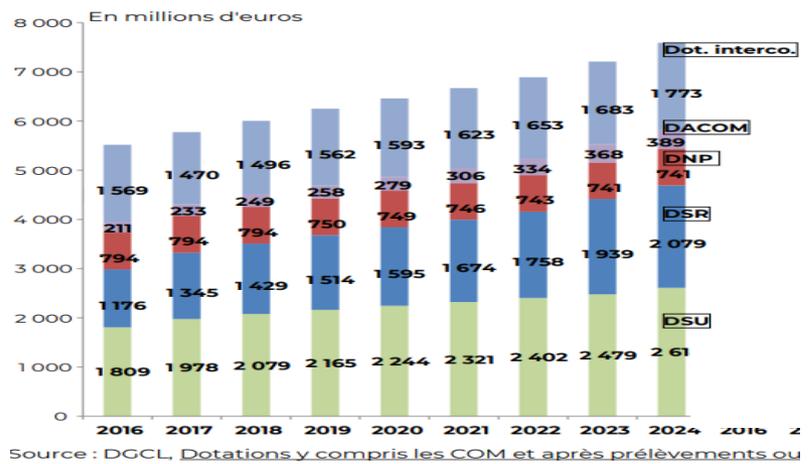
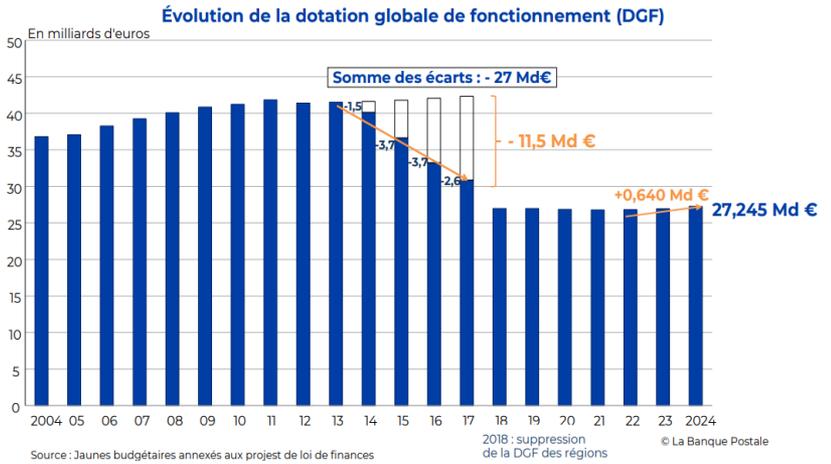
90 % reversés sur 3 ans aux collectivités contributrices
10 % en abondement du FPIC

La loi de finances pour 2025

Les points validés aux effets pour l'intercommunalité

Dotations & allocations compensatrices

- ❑ Progression de la dotation globale de fonctionnement : + 150 M€
 - ❑ Mais :
 - ❑ Impact de l'évolution de la population
 - ❑ Majoration des dotations de péréquation de 290 M€ (DSU, DSR)
 - ❑ Donc activation à la baisse des variables d'ajustement

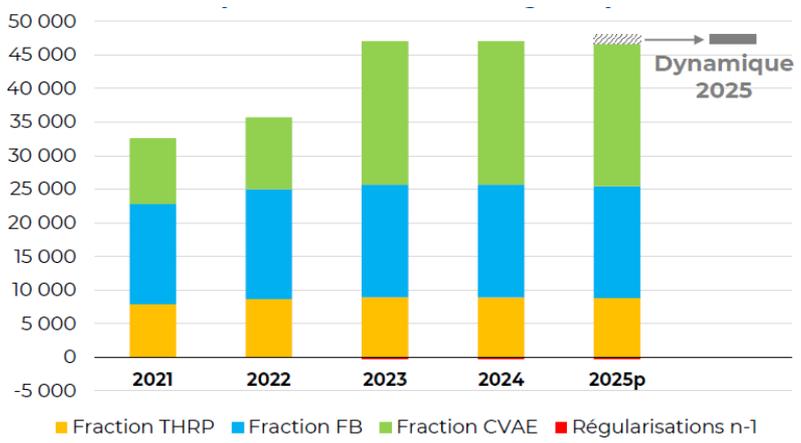


La loi de finances pour 2025

Les points validés aux effets pour l'intercommunalité

Dotations & allocations compensatrices

Gel des fractions de TVA perçues suite à la réforme fiscale



Pour mémoire :
 Fraction TVA en remplacement partiel de la suppression de la TH et de la CVAE

FCTVA :

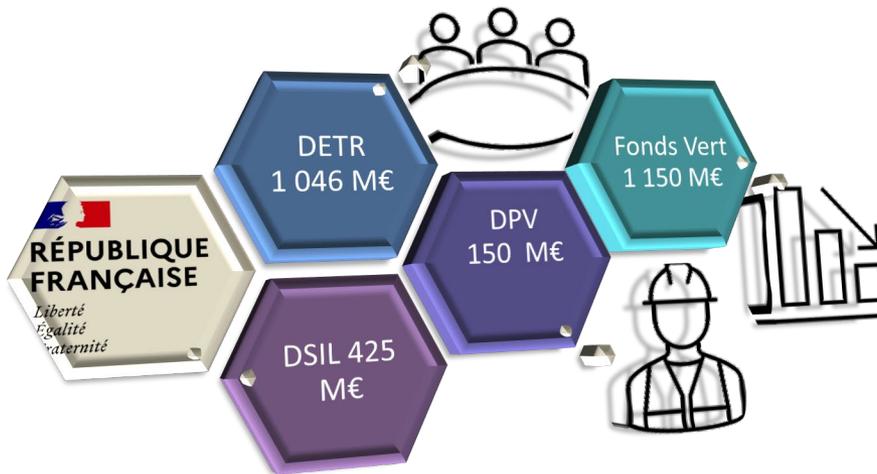
- Maintien du dispositif en place



La loi de finances pour 2025

Les points validés aux effets pour l'intercommunalité

Soutien à l'investissement local



- Maintien de l'enveloppe DETR
- Baisse de l'enveloppe DSIL : - 145 M€
- Nette diminution du fonds vert : - 1 350 M€/2024

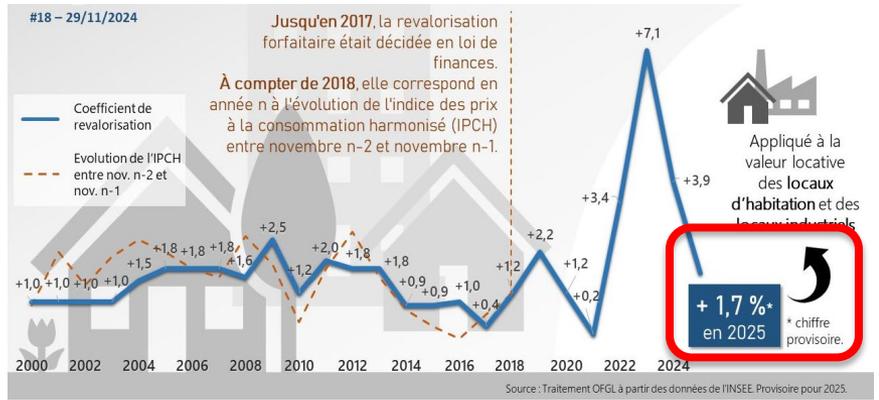
Autres mesures

- Report de la suppression de la CVAE pour les entreprises

La loi de finances pour 2025

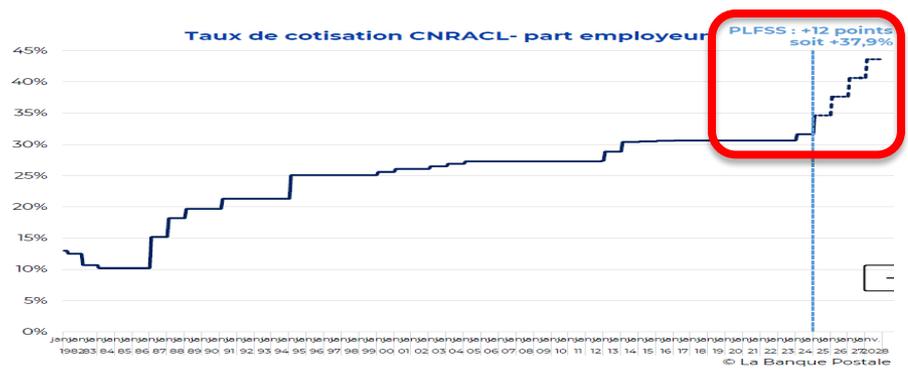
D'autres textes connus impactent les budgets locaux

La revalorisation des valeurs locatives (bases d'imposition)



Conditions de revalorisation fixées depuis 2017

L'évolution du taux de cotisation CNRACL (cotisations retraites°)



Hausse de 3 points par an jusqu'en 2028

En conclusion,

Avec le maintien d'un contexte géopolitique instable, d'une situation financière à rétablir à l'échelle nationale et une confiance limitée des investisseurs/ménages, il est fort à parier que le secteur public va devoir une nouvelle fois s'adapter pour tenter de répondre aux besoins. Doit-il toujours être le pompier ? En a-t-il encore les capacités aujourd'hui ?

*Le zoom sur les finances publiques locales a clairement démontré l'atteinte de la limite d'adaptation des collectivités locales, malgré leur récente et pertinente agilité. Les marges de manœuvre semblent avoir disparu, au profit du **questionnement sur le niveau de service public possible**.*

La connaissance fine du territoire par les collectivités les a conduites à reconsidérer le levier fiscal, comme sauveur des budgets. Peu de collectivités ont fait ce choix dans l'immédiat, tant la soutenabilité semble consommée.

Le territoire de la Communauté de communes d'Ambert Livradois Forez n'échappe pas à ce contexte pour mener ses ambitions en faveur de son attractivité. Elle a notamment fait le choix d'amortir les effets de l'inflation, en ne répercutant pas l'évolution subie de ses charges sur les tarifs et l'impôt.

Encore jeune dans son périmètre, la Communauté assume de nombreuses compétences essentielles pour la population, et par ricochet pour le tissu économique en place. A ce jour, observons comment la Communauté a supporté les différents chocs préalablement exposés, et surtout si elle conserve des marges de manœuvre.



COMMUNAUTE DE COMMUNES & COMMUNES : *la situation actuelle du territoire d'Ambert-Livradois-Forez*

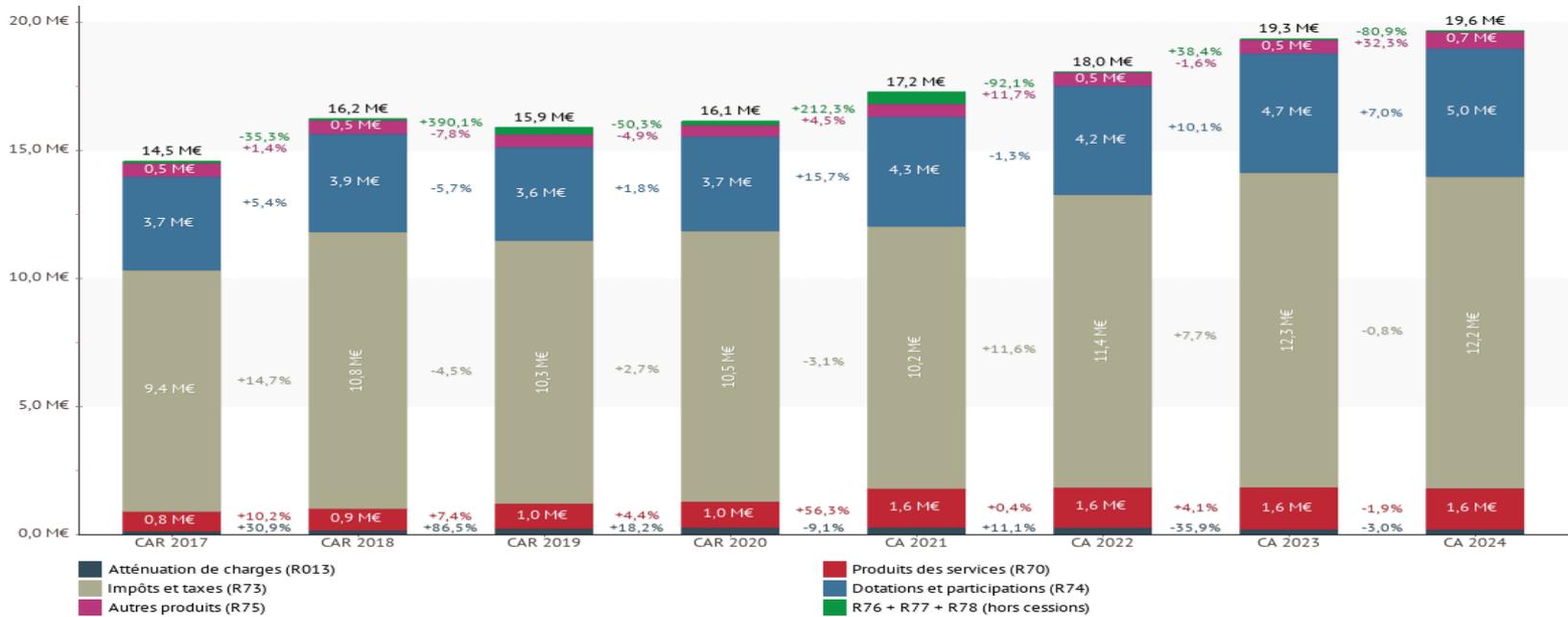
- Vision rétrospective : échelle Communauté
 - Capacité d'autofinancement
 - Investissement
 - Endettement
- Situation financière des communes à fin 2023

Les données 2024 demeurent provisoires.

Les données 2017-2020 ont été retraitées des flux de la compétence déchets.

Vision rétrospective : échelle Communauté

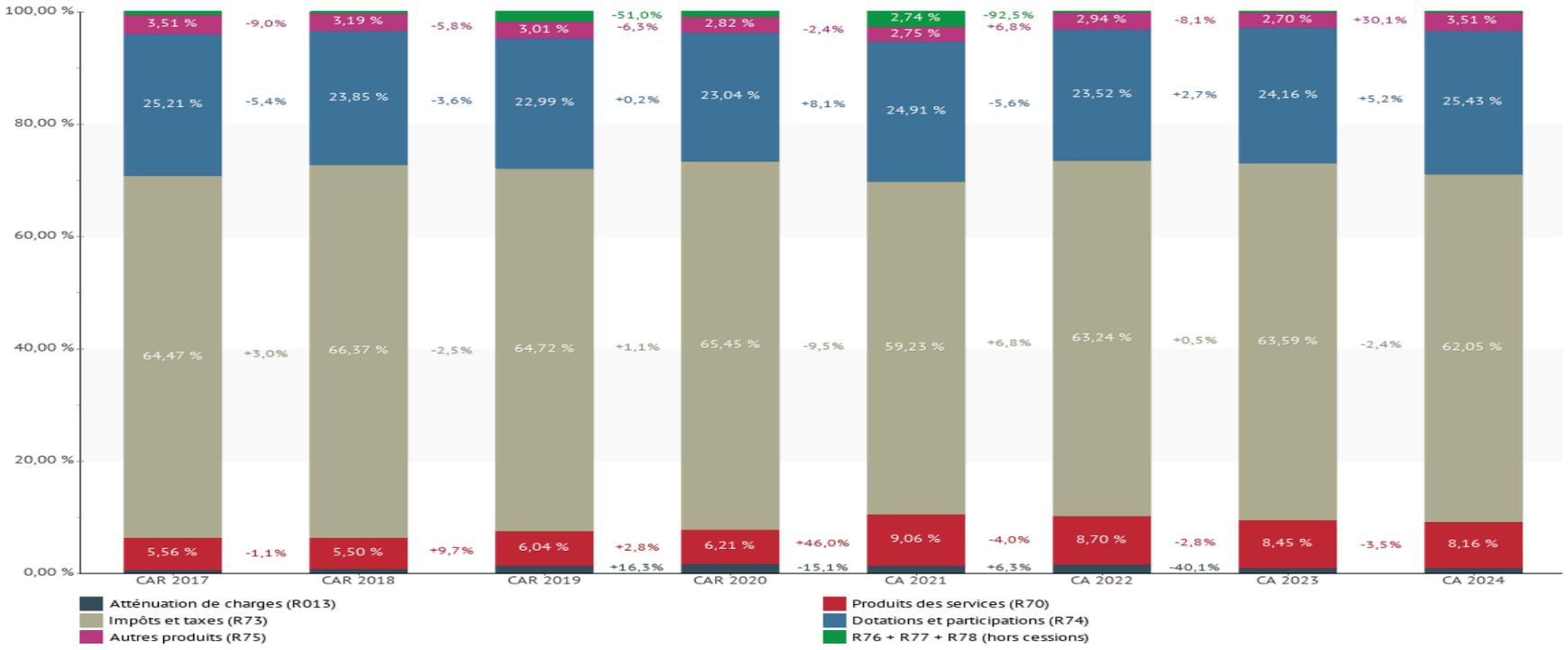
Des recettes maintenues mais atones



- ✓ Les produits des services et du domaine, essentiellement liés aux services à la population (ALSH, crèches, portage de repas, saison culturelle, école de musique, piscine, ...) confirment le besoin sur le territoire, avec une progression de la recette.
- ✓ Les contributions directes (taxes foncières et taxe d'habitation sur les résidences secondaires) ont bénéficié de la revalorisation annuelle des bases de 3,4 % en 2024, contre 7,1 % l'année précédente.
- ✓ Les dotations et participations ont progressé sous l'effet de l'abondement de l'enveloppe de DGF par l'Etat et des subventions reçues pour les projets et les services liés à l'enfance-jeunesse.

Vision rétrospective : échelle Communauté

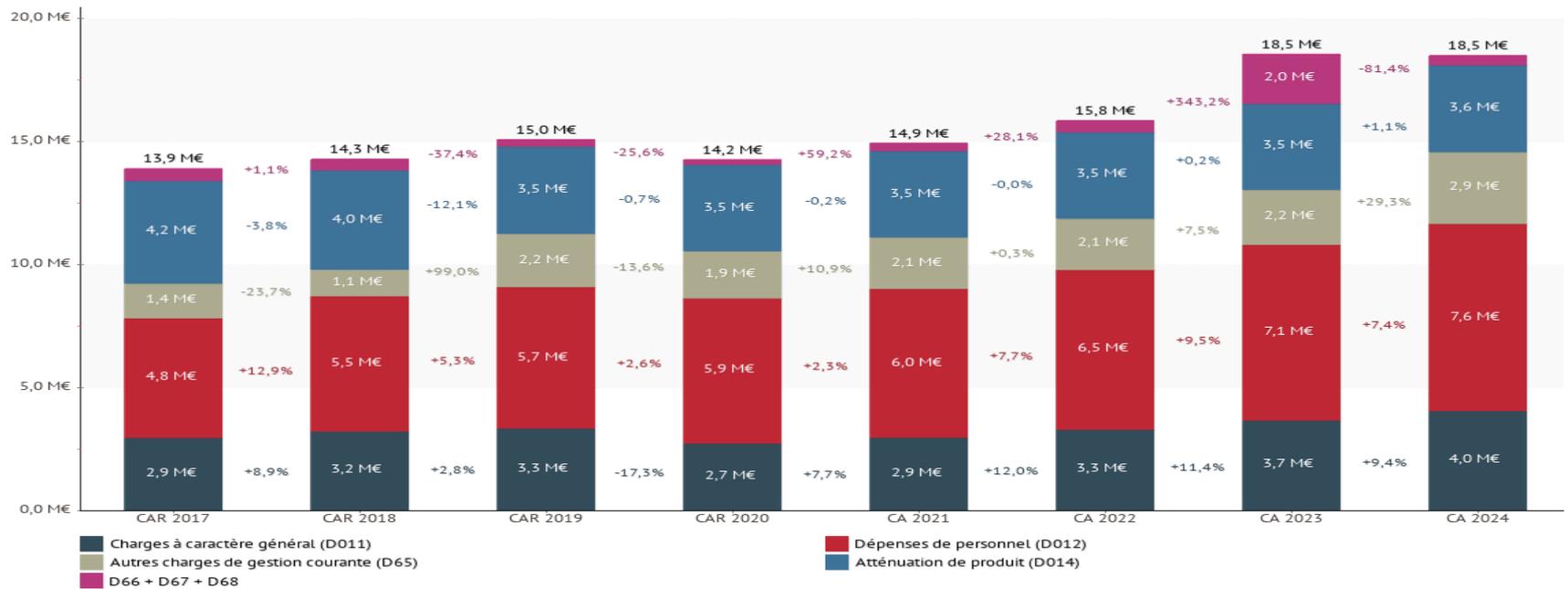
Des recettes majoritairement fiscales



- ✓ Les impôts et taxes demeurent la principale ressource de fonctionnement. Il est opportun de préciser que le pouvoir de taux ne concerne pas l'intégralité, mais uniquement la moitié (contre 80 % en début de mandat). La convergence des taux décidée lors de la fusion arrivera à son terme en 2029.
- ✓ Bien qu'essentielle dans la compréhension du coût des services publics, la politique tarifaire de la Communauté n'agit que sur une part restreinte de ses ressources.

Vision rétrospective : échelle Communauté

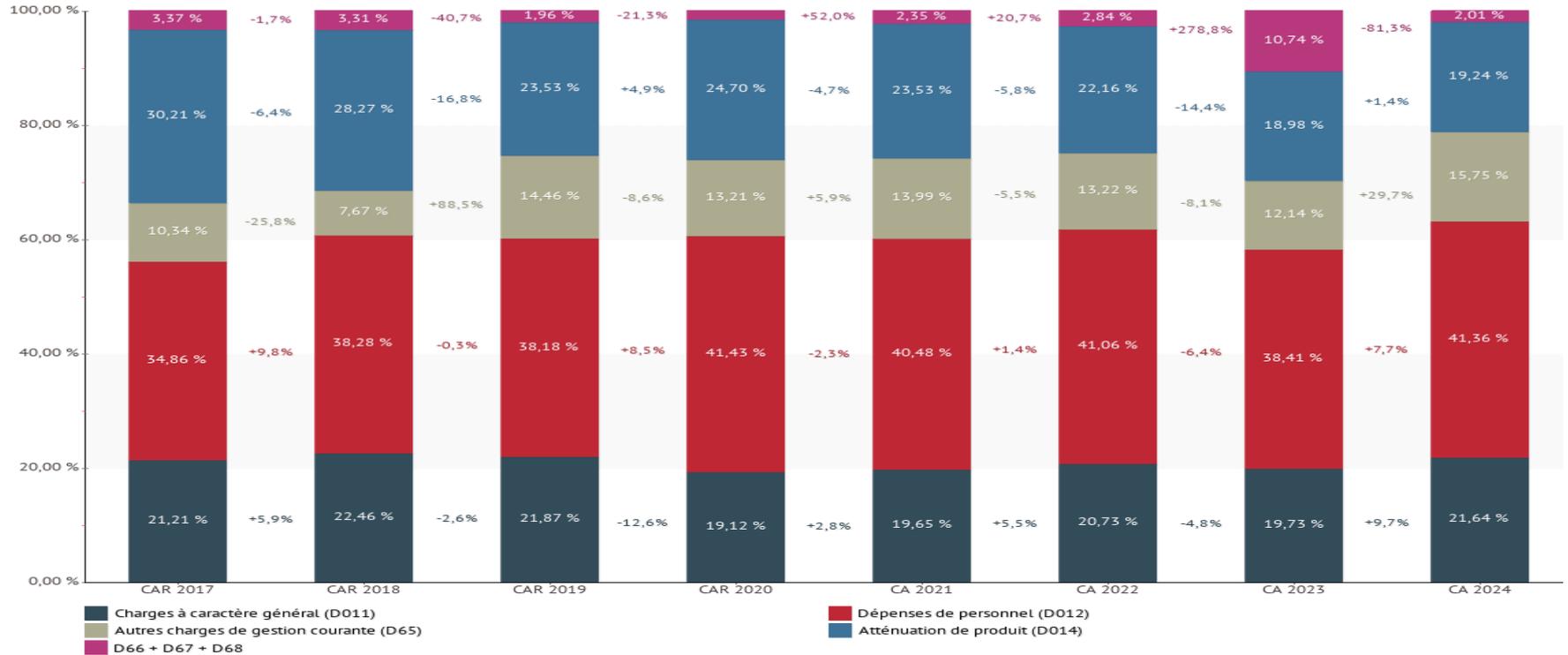
Des dépenses dynamiques en réponse aux enjeux du territoire



- ✓ Après neutralisation du reversement du résultat au budget annexe OM en 2023, le constat est plutôt celui d'une hausse des dépenses de fonctionnement, portée par les trois principaux postes.
- ✓ Les charges à caractère général tiennent compte notamment des différentes révisions contractuelles, et de la hausse du coût de l'énergie pour l'essentiel.
- ✓ En complément de l'impact des recrutements en année pleine, les charges de personnel reflètent les différentes mesures gouvernementales en faveur du pouvoir d'achat des fonctionnaires (revalorisation du point d'indice en année pleine, ajout de 5 points, ...).
- ✓ Les subventions et contributions (D65) poursuivent leur dynamique, dans des proportions peu maîtrisées.

Vision rétrospective : échelle Communauté

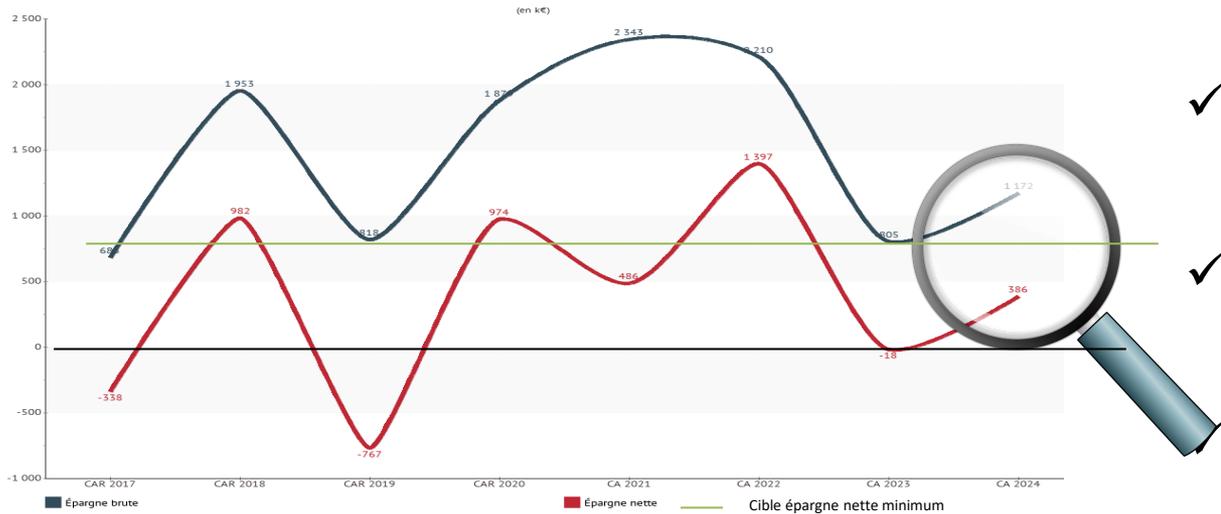
Des dépenses structurellement figées ?



- ✓ La part croissante des contributions/subventions (D65) doit conduire à la définition d'une orientation stratégique, et ce d'autant plus dans le contexte de resserrement des marges de manœuvre.
- ✓ L'évolution de la masse salariale confirme les choix opérés pour mener les services, mais également le déploiement d'une nouvelle offre (ex : plan vélo, thermicien, offre petite enfance, vie associative, ...).

Vision rétrospective : échelle Communauté

Une épargne brute à surveiller

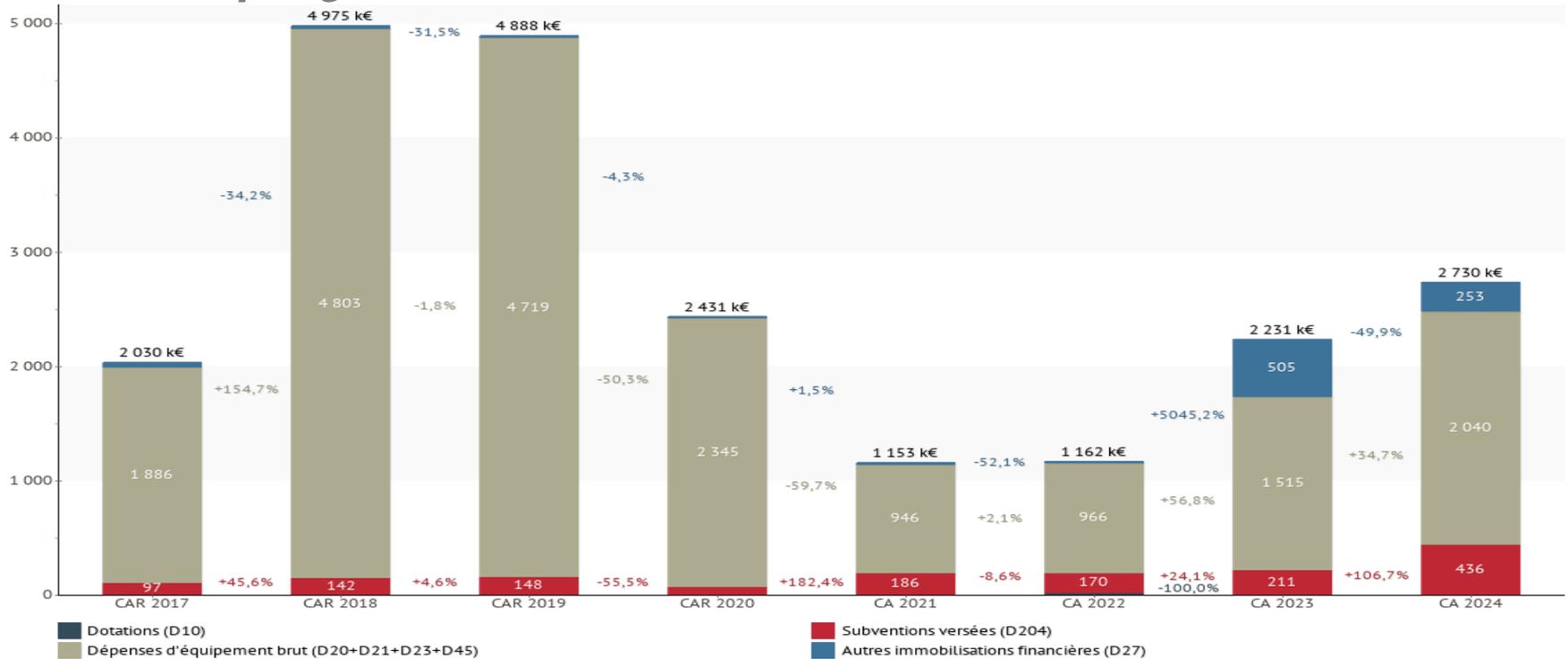


- ✓ L'écart de dynamique entre les dépenses et les recettes aboutit à un écrasement de l'épargne brute.
- ✓ Pour rappel, l'épargne brute doit obligatoirement couvrir le remboursement annuel de la dette.

A fin 2024, le montant de l'épargne nette démontre la faible capacité d'emprunt de la collectivité, toutes choses égales par ailleurs.

Vision rétrospective : échelle Communauté

Un programme d'investissement en cours de réalisation



- ✓ Sur la période 2021-2022, le programme d'investissement a été plutôt limité, avec un volume moyen de 1 M€ par an. De cette situation résulte un autofinancement cumulé supérieur aux besoins réalisés.
- ✓ A compter de 2023, les projets sont effectivement entrés en réalisation, à l'issue des phases de consultation des marchés de travaux.
- ✓ Les subventions versées, comme les fonds de concours, ont sensiblement progressé en 2024.

Vision rétrospective : échelle Communauté

Un financement des investissements 2022-2024 sans emprunt

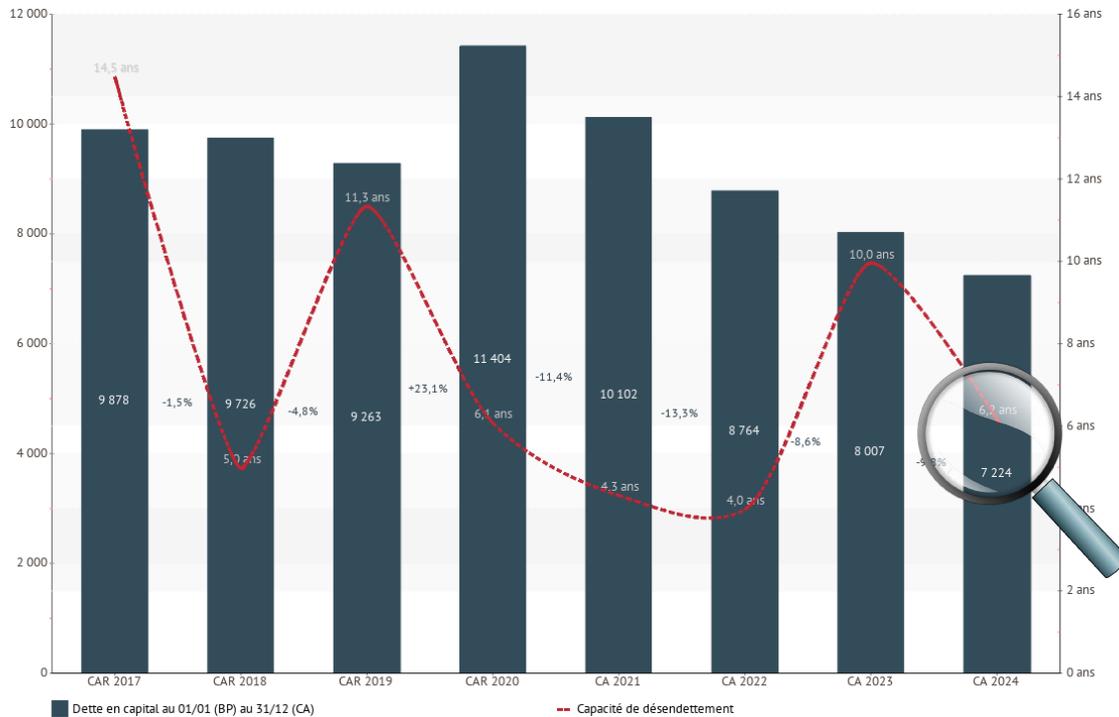


- ✓ Sur la période 2021-2023, les dépenses d'investissement ont été majoritairement financées par les résultats reportés et les subventions reçues des différents partenaires.
- ✓ Compte-tenu du montant des investissements, ces ressources ont été suffisantes. Aucun nouvel emprunt n'a été souscrit depuis 2021.
- ✓ Par contre, l'épargne nette ne représente qu'une faible part, ce qui est à revoir pour assurer a minima le financement des programmes récurrents.

* Sur la période 2018-2021, la rubrique « emprunts » comprend des opérations de renégociation de contrats en cours (2,8 M€). Sur cette période, la dette nouvelle a été de 2,7 M€.

Vision rétrospective : échelle Communauté

Une capacité d'endettement quasi nulle



- ✓ A fin 2024, la capacité de désendettement se dégrade sous l'effet d'un recul de l'épargne brute, pour s'établir à 6,2 années.
- ✓ Le seuil de vigilance est fixé à 7 années.

Vision rétrospective : échelle Communauté

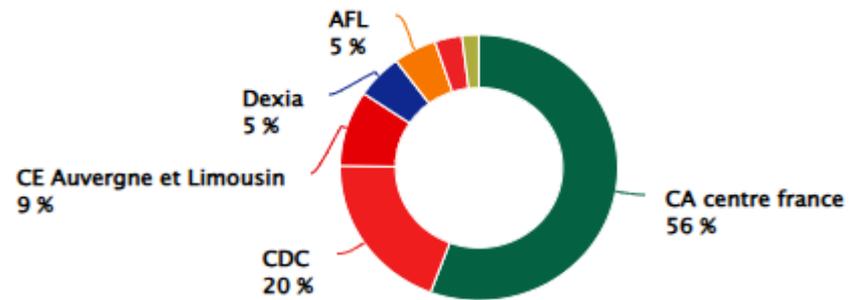
L'endettement en synthèse

ENCOURS DE DETTE au 31 décembre 2024

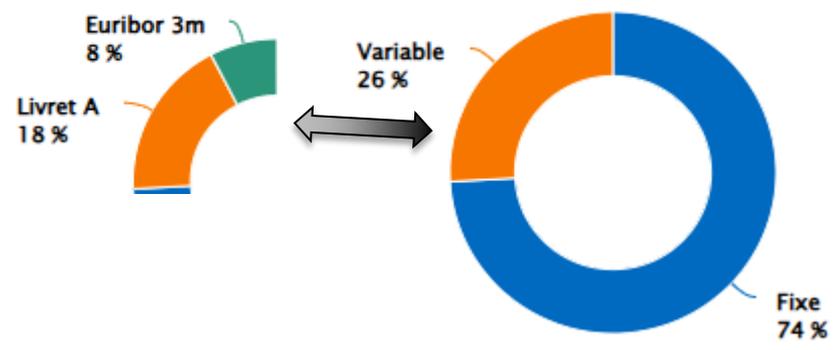
Budgets	Encours*	Quote-part
Principal	7 155 526,19 €	76,3%
Abattoir	732 343,07 €	23,7%
Activités commerciales	319 530,61 €	
Ateliers-relais	553 521,80 €	
Gites d'entreprises	307 092,32 €	
ZAC les Barthes	160 618,01 €	
Déchets	153 971,76 €	
9 382 603,76 €		

* hors éventuelles avances du budget principal

REPARTITION DES PRETEURS



REPARTITION PAR TYPE DE TAUX

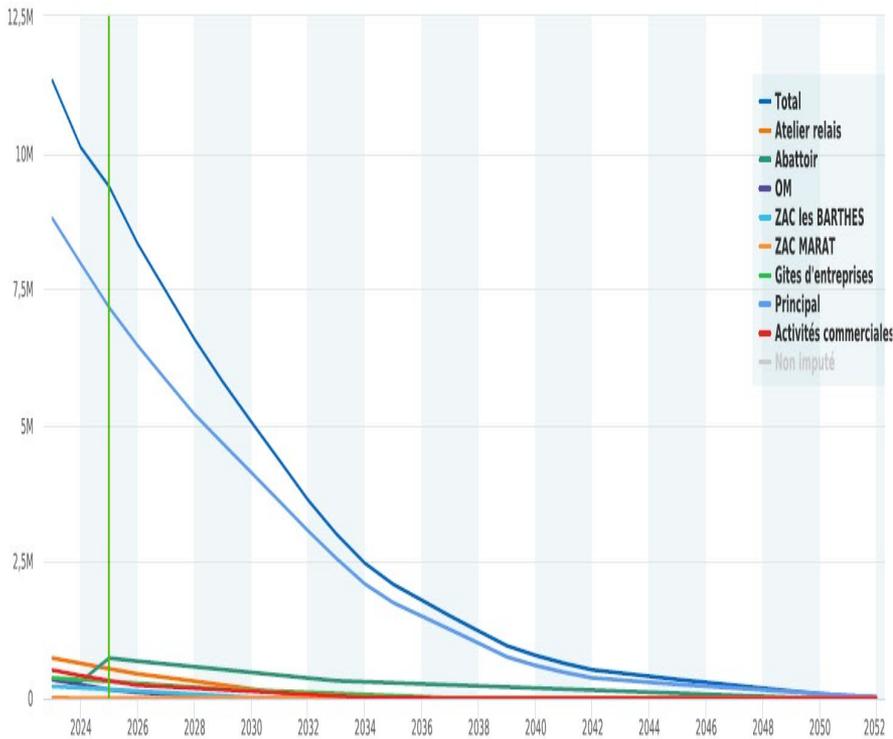


Taux moyen de la dette : 2,34 %
 Durée de vie moyenne : 12 ans et 11 mois
 Charte de bonne conduite : 100 % de l'encours classé en 1A

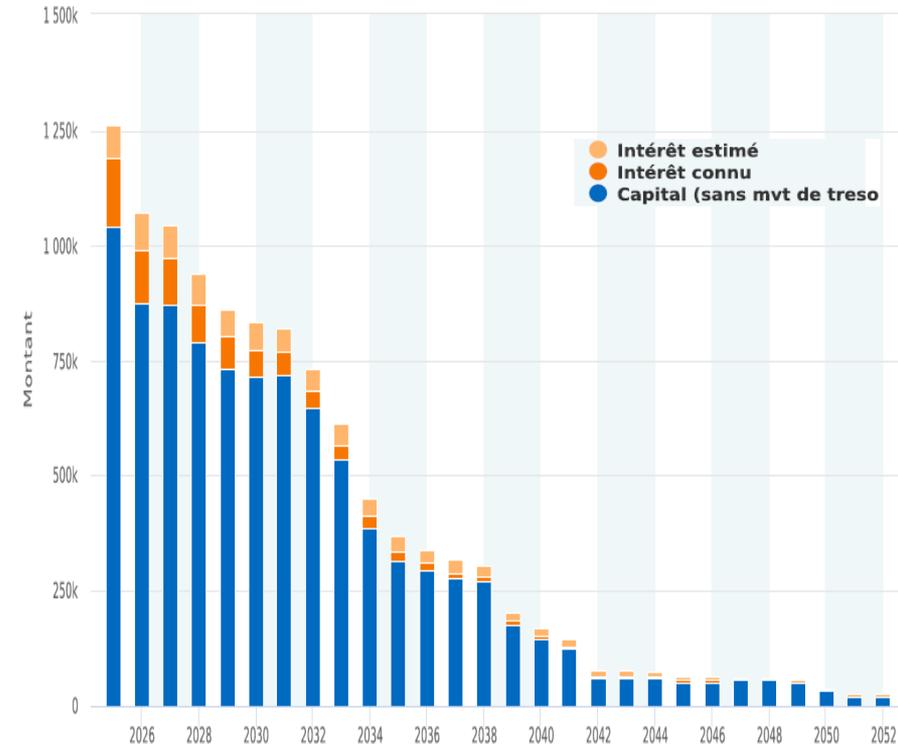
Vision rétrospective : échelle Communauté

L'endettement en prospective

PROFIL D'EXTINCTION DE LA DETTE ACTUELLE



ANNUITES DE LA DETTE ACTUELLE





En synthèse,

Depuis sa création en 2017, la Communauté de communes a développé de nombreux services publics sur le territoire, en veillant à un maillage homogène et en cohérence avec les modes de vie de sa population.

C'est ainsi que les maisons des services à la population ou les espaces France Service sont venus conforter l'accès aux principaux services publics. Il en est de même avec l'offre en matière d'enfance-jeunesse, l'une des grandes priorités de la mandature.

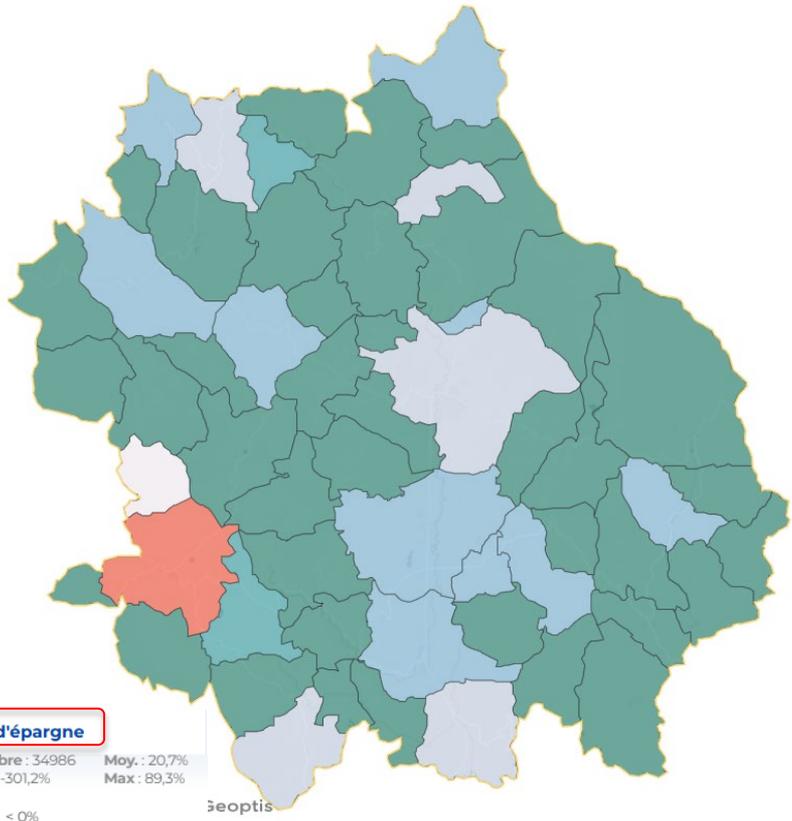
Tous les nouveaux services et projets ont été menés sans alourdir la pression fiscale via une hausse des taux d'imposition, et tout en poursuivant le désendettement de la Collectivité. A souligner que depuis 2017, la Communauté a investi pour près de 29 millions d'euros.

Ces choix forts arrivent aujourd'hui à leurs limites, avec la mise en exergue d'un effet ciseau structurel. En effet, apparait clairement l'insuffisance des ressources annuelles à la couverture des dépenses nécessaires à la poursuite des missions en faveur du territoire, qu'elles soient réalisées en régie, déléguées ou subventionnées.

Un nouveau cap est nécessairement à prendre dès 2025, pour rétablir les marges de manœuvre suffisantes au maintien des services publics et à l'entretien du large patrimoine de la collectivité. Comme l'Etat, les régions et les départements, la Communauté de communes n'échappera pas au travail de priorisation et de choix !

Vision rétrospective : échelle Communes

Un taux d'épargne globalement préservé pour investir

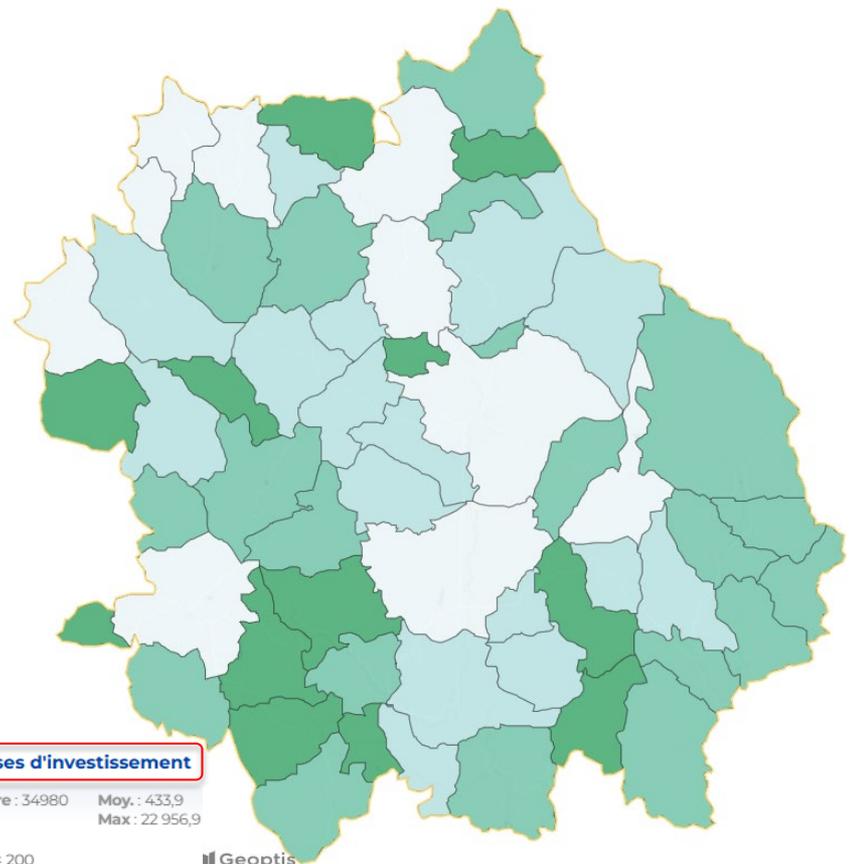


Taux d'épargne

Nombre : 34986 Moy. : 20,7%
 Min : -30,2% Max : 89,3%

- < 0%
- 0% à 5%
- 5% à 10%
- 10% à 14%
- 14% à 16%
- >= 16%

Une capacité à participer à l'autofinancement des investissements



Dépenses d'investissement

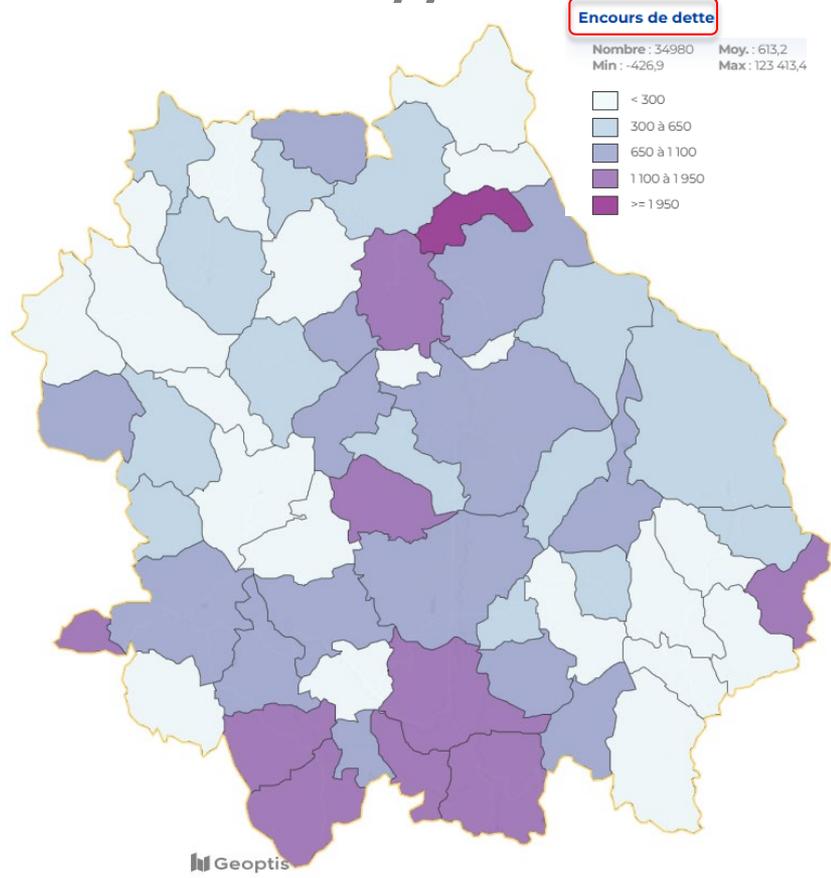
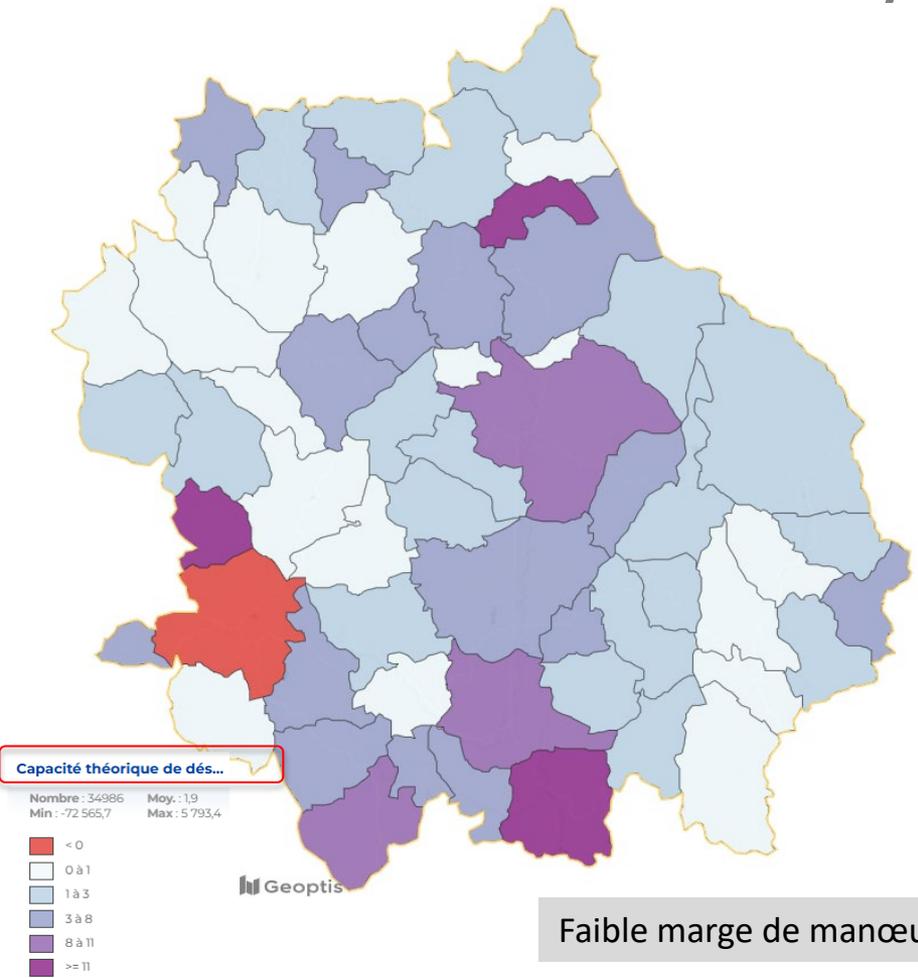
Nombre : 34980 Moy. : 433,9
 Min : 0 Max : 22 956,9

- < 200
- 200 à 400
- 400 à 700
- 700 à 1 500
- >= 1 500

Source : DGFIP - données 2023 ©La Banque Postale

Vision rétrospective : échelle Communes

Un territoire avec un poids de la dette à supporter



Faible marge de manœuvre « endettement »

En conclusion,

Le bloc local, composé de la Communauté de communes Ambert Livradois Forez et de ses communes membres, affiche globalement une situation financière encore satisfaisante, mais aux marges de manœuvre limitées.

Au regard des enjeux d'investissement pour le territoire (eau & assainissement, habitat, mobilité, équipements sportifs, ...), le binôme Communauté-communes devra prioriser les projets à porter.

Les conséquences pour les politiques intercommunales et communales, l'investissement mais aussi pour les stratégies fiscales devront certainement se réfléchir désormais à l'échelle du bloc local.

L'évaluation des transferts de charges devra également assurer la capacité à agir de l'intercommunalité, tout comme la couverture des charges nettes des services communs.

Le maillage en équipements et services structurants pourra être questionné, au même titre que la politique immobilière de l'intercommunalité.

Le territoire rural dispose d'atouts indéniables en termes d'offres de services, de qualité de vie et de dynamisme, tout en se situant aux portes de collectivités d'ampleur. Une mobilité adaptée ne serait-elle pas l'un des boosters de son développement ?



COMMUNAUTE DE COMMUNES :

les orientations budgétaires

- Les résultats provisoires 2024
- Les grandes priorités de la mandature
- Le cadre financier 2025-2026
- Les engagements pluriannuels
- Les investissements 2025 et leur financement
- Le poids des budgets annexes

Les données 2024 demeurent provisoires.

Les résultats provisoires 2024

	BUDGET PRINCIPAL	BUDGETS ANNEXES SPA			BUDGETS ANNEXES LOTISSEMENT				BUDGETS ANNEXES SPIC		
		DECHETS	ATELIERS-RELAIS	GITES D'ENTREPRISES	LOT. BEURRIERES	ZA MARAT	ZA BARTHES	ZA CUNLHAT	ABATTOIR	ACTIVITES COMMERCIALES	SPANC
1 - Résultats reportés											
a/ Fonctionnement (c/002)	3 899 693,64 €	2 217 610,87 €	49 579,51 €	- €	107 097,88 €	23 525,30 €	32 029,50 €	- €	408 020,90 €	41 901,40 €	26 033,08 €
b/ Investissement (c/001)	- 965 049,29 €	511 895,23 €	89 647,58 €	- 349 164,96 €	- 70 188,62 €	- 69 444,17 €	- 385 192,65 €	- 79 818,08 €	309 952,28 €	- 282 021,70 €	146 143,30 €
2 - Opérations de l'exercice											
a/ Fonctionnement	198 356,49 €	539 765,22 €	46 523,00 €	28 205,52 €	70,43 €	543,20 €	545,85 €	- €	418 320,40 €	42 865,48 €	2 191,79 €
b/ Investissement	539 539,12 €	- 246 791,63 €	- 36 898,26 €	39 277,99 €	- 31,35 €	- 803,60 €	- 123 483,76 €	- 17 445,70 €	- 101 415,15 €	192 871,56 €	4 145,86 €
3 - Totaux d'exécution du budget (1+2)											
a/ Fonctionnement	4 098 050,13 €	2 757 376,09 €	96 102,51 €	28 205,52 €	107 168,31 €	24 068,50 €	32 575,35 €	- €	10 299,50 €	964,08 €	23 841,29 €
b/ Investissement	- 425 510,17 €	265 103,60 €	52 749,32 €	- 309 886,97 €	- 70 219,97 €	- 70 247,77 €	- 508 676,41 €	- 97 263,78 €	208 537,13 €	- 89 150,14 €	150 289,16 €
4 - RESULTATS BRUTS DE CLOTURE	3 672 539,96 €	3 022 479,69 €	148 851,83 €	- 281 681,45 €	- 177 388,28 €	94 316,27 €	- 476 101,06 €	- 97 263,78 €	218 836,63 €	- 88 186,06 €	126 447,87 €
5 - Restes à réaliser											
a/ Fonctionnement	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
b/ Investissement	- 102 172,58 €	- 747 518,91 €	- €	- 6 236,64 €	- €	- €	- €	- €	- 102 572,15 €	- 10 127,40 €	- 30 434,71 €
5 - RESULTATS NETS DE CLOTURE (4+5)	3 570 367,38 €	2 274 960,78 €	148 851,83 €	- 287 918,09 €	- 177 388,28 €	94 316,27 €	- 476 101,06 €	- 97 263,78 €	116 264,48 €	- 98 313,46 €	96 013,16 €
a/ Fonctionnement	4 098 050,13 €	2 757 376,09 €	96 102,51 €	28 205,52 €	107 168,31 €	24 068,50 €	32 575,35 €	- €	10 299,50 €	964,08 €	23 841,29 €
b/ Investissement	- 527 682,75 €	- 482 415,31 €	52 749,32 €	- 316 123,61 €	- 70 219,97 €	- 70 247,77 €	- 508 676,41 €	- 97 263,78 €	105 964,98 €	- 99 277,54 €	119 854,45 €

- ✓ En comparaison de l'exercice 2023, et en confirmation de la situation exposée lors du budget primitif 2024, le résultat de clôture en fonctionnement du budget principal recule de près de 1,2 M€.
- ✓ Ce retrait conséquent doit donner lieu à des mesures correctives dès 2025, dans la mesure où cette diminution s'explique essentiellement par des missions courantes, et non pas par des mouvements exceptionnels.
- ✓ Il est à rappeler que le budget principal porte aujourd'hui la trésorerie pour tous les budgets annexes, exception faite des SPIC.

Les grandes priorités de la mandature

pour valoriser les atouts du territoire

Aménager durablement le territoire

Accompagner le renouvellement de l'habitat

- Poursuivre le soutien financier aux propriétaires pour la réhabilitation, notamment thermique, des habitations
- Réaliser les études préalables au lancement d'une nouvelle OPAH-RU
- Etablir un diagnostic partagé avec les communes sur la vacance

Assurer une proximité des services publics, avec la finalisation du maillage en maisons des services à la population

Faciliter les mobilités pour tous

- Développement du transport à la demande
- Mise en œuvre du plan vélo

Développer et maintenir une offre de services

Poursuivre le développement du nombre de places d'accueil collectives, avec l'extension des crèches d'Arlanc et de Marat-Vertolaye

Accompagner le maintien de grands services publics, avec les projets de caserne du SDIS sur Viverols et de gendarmerie à Ambert

Accompagner l'implantation économique

Disposer d'une offre immédiate aux demandes d'entreprises, avec les projets de zones d'activités à Ambert et Cunlhat

Poursuivre les actions conjointes avec les communes en faveur du commerce

Soutenir la filière agricole, avec le maintien d'un abattoir public sur le territoire et le développement des circuits courts ³⁵

Le cadre financier 2025-2026

pour assurer des trajectoires financières soutenables

FONCTIONNEMENT

- ✓ **Rétablir la couverture de dépenses** courantes de l'exercice par les recettes issues de l'exercice
- ✓ Dégager un **autofinancement annuel net minimum de 1 million** d'euros pour assurer le financement des programmes récurrents d'investissement
 - ⇒ Questionner le périmètre de certains services publics
 - ⇒ Réaliser un effort général de 5 % (charges générales, subventions, ...)
 - ⇒ Encadrer l'évolution acceptable des contributions aux différents satellites
 - ⇒ Activer le levier fiscal pour répondre aux obligations externes (contributions obligatoires, redressement des finances publiques, inflation, ...)
 - ⇒ Adosser l'évolution des tarifs sur l'inflation

INVESTISSEMENT

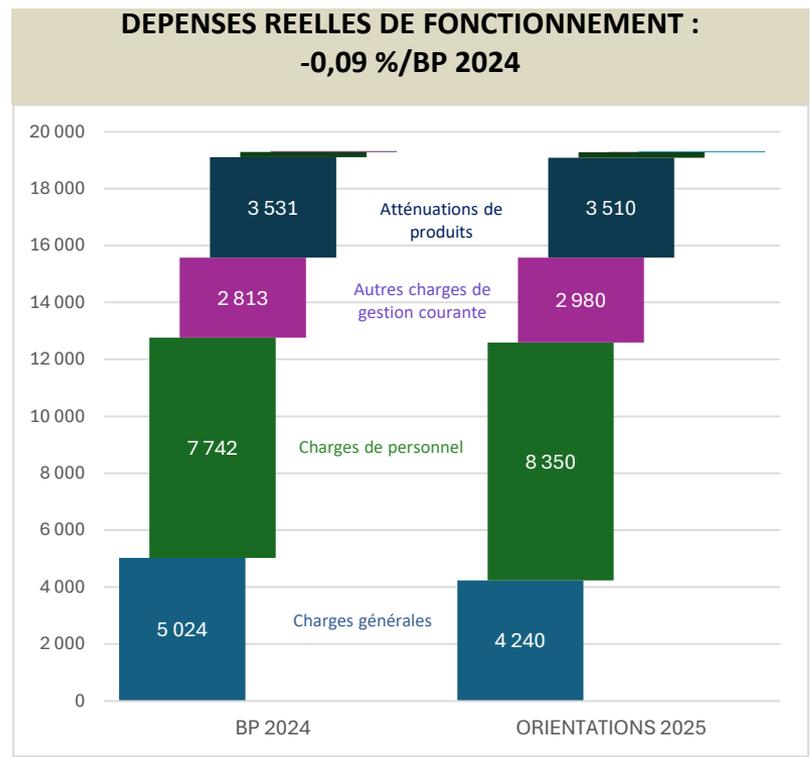
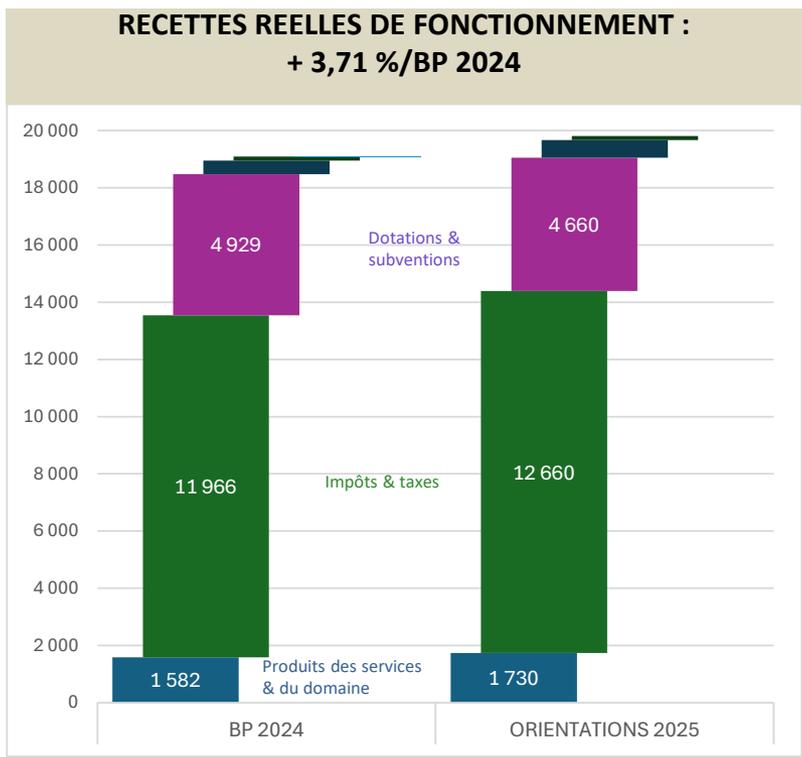
- ✓ Mener le programme d'investissement structurant, décidé dans le cadre des autorisations de programme
- ✓ Adapter les projets d'investissement en fonction du positionnement des financeurs
- ✓ Veiller au respect strict des enveloppes prévisionnelles des projets

ENDETTEMENT

- ✓ Recourir à **l'emprunt dans la limite de 2 M€** et sous réserve de rétablir un autofinancement de l'exercice positif
- ✓ Limiter la **capacité de désendettement à 8 ans**
- ✓ Contracter des emprunts sur une durée cohérente avec les investissements financés
- ✓ Renégocier les emprunts en cours, sans pour autant allonger la durée de remboursement

Le cadre financier 2025

L'impact des orientations en fonctionnement



Variations liées :

- Révision des tarifs
- Revalorisation annuelle des valeurs locatives
- Hausse de l'imposition locale
- Gel de la fraction de TVA
- Evolution nationale de la DGF et de ses composantes

Variations liées :

- Effort général
- Masse salariale : Intégration des mesures nationales, mise en œuvre du CIA, évolution naturelle, les recrutements en année pleine et ceux de l'année
- Progression des contributions obligatoires

Le cadre financier 2025

Un premier pas vers le rétablissement

		RESULTAT PREVISIONNEL	
		BP 2024	ORIENTATIONS 2025
DE L'EXERCICE	Recettes réelles de fonctionnement	19 101 659	19 810 000
	- Dépenses réelles de fonctionnement	19 313 000	19 300 000
	= Résultat réel prévisionnel	-211 341	510 000
	+/- Solde des opérations d'ordre	-2 068 352	-1 120 000
	= Résultat prévisionnel avant virement	-2 279 693	-610 000
	- Virement à la section	-1 620 000	-2 890 000
	= Résultat prévisionnel	-3 899 693	-3 500 000
ANNEE PRECEDE	Résultat de fonctionnement reporté	3 899 693	3 500 000
	= Impact résultat N-1	3 899 693	3 500 000
RESULTAT CUMULE		0	0

		AUTOFINANCEMENT	
		BP 2024	ORIENTATIONS 2025
DE L'EXERCICE	Autofinancement brut	-211 341	510 000
	- Remboursement en capital de la dette	-799 045	-700 000
	= Autofinancement net de l'exercice	-1 010 386	-190 000
EX N-1	Résultat de fonctionnement reporté	3 899 693	3 500 000
	= AUTOFINANCEMENT NET	2 889 307	3 310 000

Les engagements pluriannuels

La poursuite des projets suivis en AP-AE/CP

AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT						
Objet	Montant	CA 2023	CA 2024	2025	2026	2027	2028	2029
Restructuration du bâtiment de l'ex-CCI en siège social	4 050 000,00	117 202,00	370 191,59	2 500 000,00	1 062 606,41			
Travaux de la gare de l'Utopie	630 620,00	24 079,95	18 410,70	588 129,35				
Création et entretien des voiries forestières d'intérêt communautaire	822 000,00		0,00	243 000,00	243 000,00	243 000,00	93 000,00	
Travaux de requalification de la ZI de la Masse à Ambert	1 566 000,00		48 364,15	0,00	614 120,00	903 515,85		
Aménagement des terrains familiaux des gens de voyage	890 720,00		3 270,00	111 780,00	775 670,00			
		141 281,95	440 236,44	3 442 909,35	2 695 396,41	1 146 515,85	93 000,00	0,00

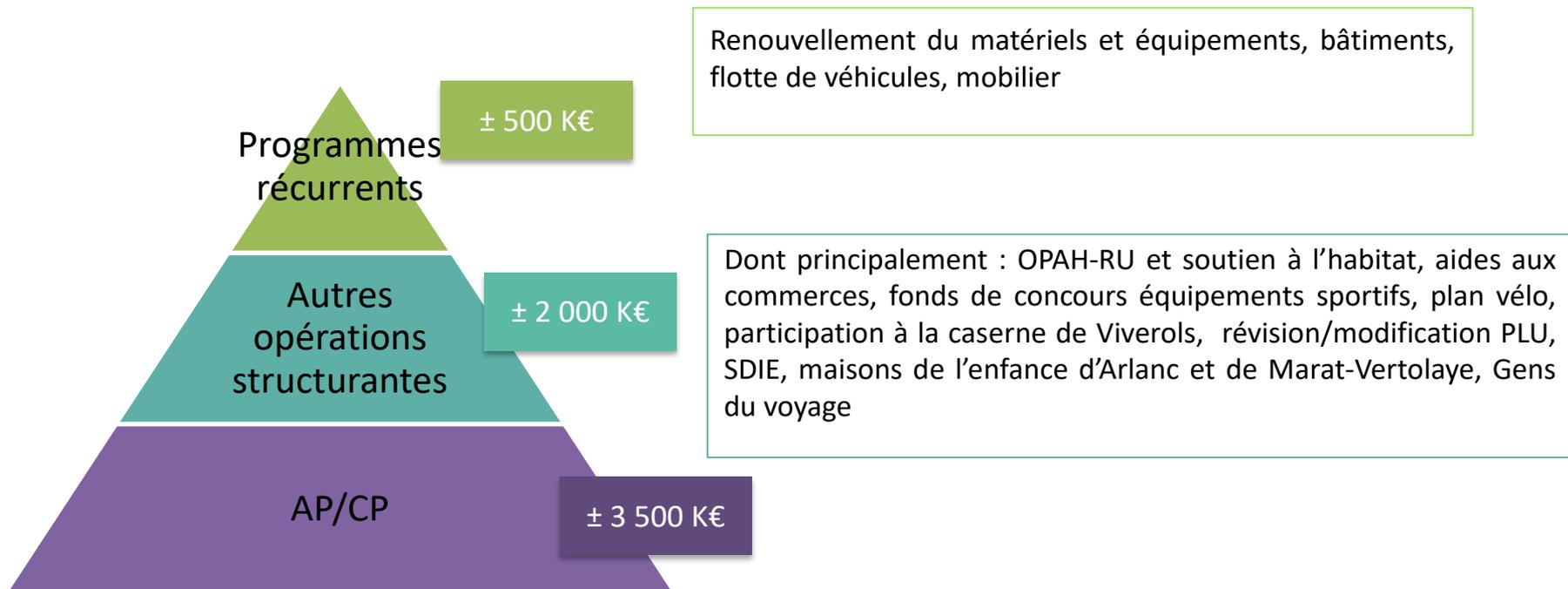
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT						
Objet	Montant	CA 2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Contrat de performance énergétique pour l'exploitation des installations techniques de la piscine	1 096 000,00		180 500,00	217 700,00	219 000,00	220 300,00	221 500,00	37 000,00
		0,00	180 500,00	217 700,00	219 000,00	220 300,00	221 500,00	37 000,00

- ✓ A l'issue de la clôture de l'exercice 2024, les crédits de paiement seront actualisés sur la base des réalisations 2024.
- ✓ Un ajustement des autorisations de programme pour le siège et la gare de l'Utopie va être proposé lors du vote du budget primitif.
- ✓ Une nouvelle autorisation de programme est envisagée pour les travaux du plan d'eau de Fournols, avec une réalisation des travaux sur 2025 & 2026.



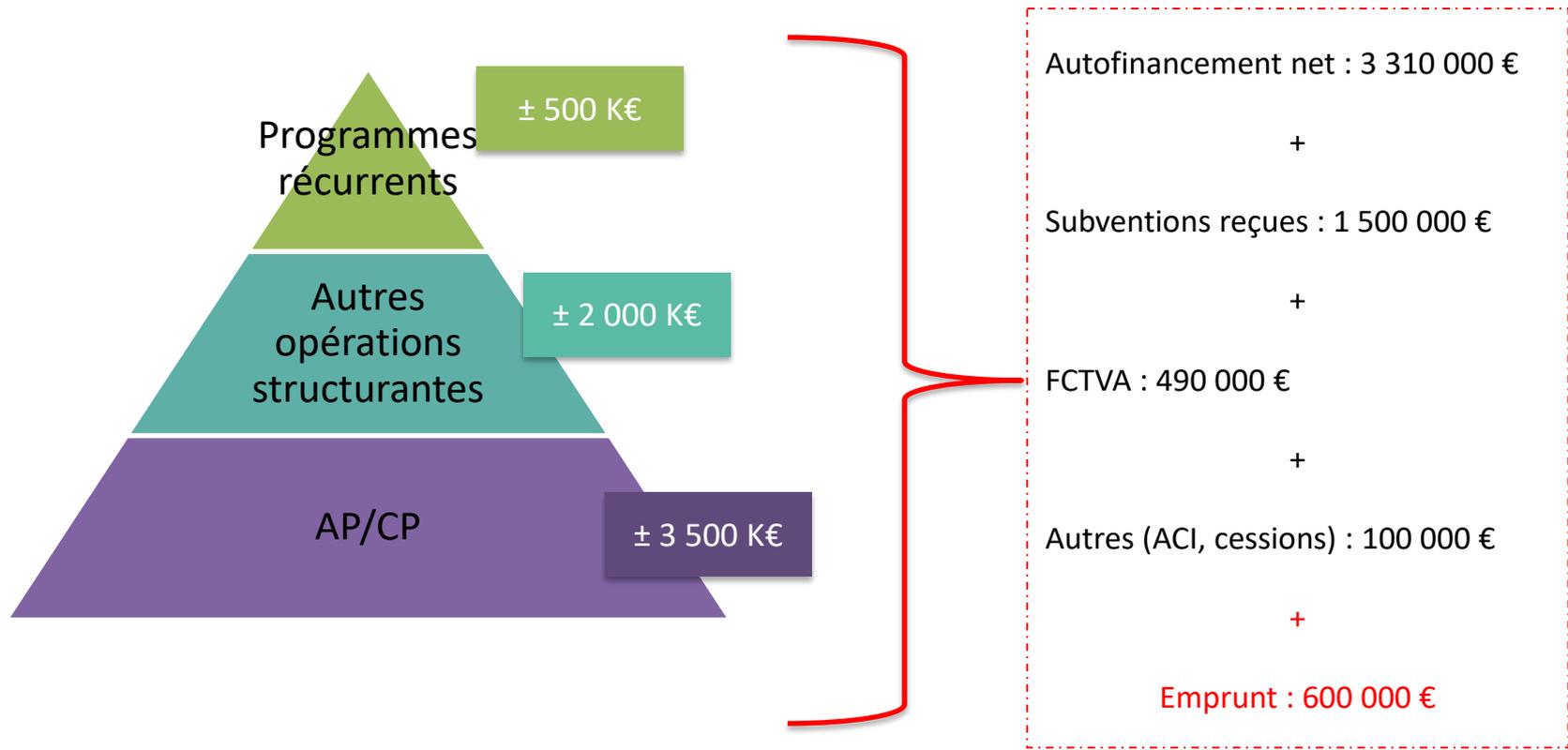
Les investissements 2025 et leur financement

Un programme conséquent en mode réalisation



Les investissements 2025 et leur financement

Un programme conséquent à financer



Le poids des budgets annexes

BUDGETS ANNEXES SPA

Déchets

- Couverture des charges, dont l'évolution de la taxe générale sur les activités polluantes et de la masse salariale
- Poursuite du programme de renouvellement du matériel et de la flotte de véhicules
- Maintien des actions de prévention en faveur de la réduction et de la caractérisation des déchets
- Proposition de diminution du taux de la TEOM, au regard des résultats passés et de la programmation pluriannuelle des investissements

Ateliers-relais

- Poursuite du dernier contrat en cours

Gites d'entreprises

- Absence de développement d'offres nouvelles jusqu'à la fin du mandat
- Intégration d'une clause de révision des loyers dans les prochains baux

Le poids des budgets annexes

BUDGETS ANNEXES LOTISSEMENTS

Lotissement Beurières

- Commercialisation en cours de deux derniers lots
- Engagement des opérations de clôture du budget annexe, si possible avant le 31 décembre 2025

ZA Marat

- Poursuite de la commercialisation des terrains viabilisés

ZA Les Barthes

- Continuité des travaux préalables
- Report de la phase travaux à 2026

ZA Cunhat

- Validité du permis d'aménager jusqu'au 5 novembre 2027
- Démarche à relancer auprès des entreprises intéressées avant engagement des travaux

 A terme, le budget principal versera une subvention d'équilibre à la clôture de ces budgets, pour un montant estimé à 1 M€

Le poids des budgets annexes

BUDGETS ANNEXES SPIC

Abattoir

- Finalisation des travaux de mise aux normes et de modernisation sur le 1^{er} trimestre 2025
- Reprise complète de l'activité à compter d'avril 2025
- Réflexion en cours sur une stratégie d'ancrage de l'équipement dans la filière élevage-circuit court du Puy de Dôme
- Nécessité de maintenir une subvention d'équilibre, en couverture de la reprise progressive du chiffre d'affaires
 - ☞ *Quels niveau et durée de financement pour ce service public ?*
 - ☞ *Quelles implications possibles des collectivités ?*

Activités commerciales

- Poursuite du processus de vente du Village vacances Le Brugeron, avec réalisation des travaux de déconnexion du réseau de chaleur
- Révision des marges commerciales sur les stations de carburant
- Réflexion sur le maintien de la station de lavage à Saint-Anthème au regard des résultats

SPANC

- Maintien du constat d'une activité structurellement déficitaire
 - ☞ *Accélérer le retour à l'équilibre avec une révision des tarifs hors contrôles réguliers dès 2025, au lieu de tous les 2 ans*



En conclusion,

La clôture de l'exercice 2024 ne doit pas masquer la réalité de la situation financière de la collectivité. En effet, il est primordial que les résultats de fonctionnement soient affectés à la couverture de dépenses exceptionnelles et à l'investissement en diminution du recours à l'emprunt, et non pas au financement de dépenses récurrentes de fonctionnement.

Sur les prochains exercices, il est nécessaire de rétablir un autofinancement annuel suffisant au remboursement de la dette, mais également au financement des investissements courants sur le patrimoine de la collectivité.

L'incertitude quant à l'effort demandé à très court terme aux collectivités au nom du redressement des finances publiques nationales est un argument supplémentaire à l'action décisive.

Les orientations budgétaires pour 2025 proposent un premier plan d'actions nécessaire à l'équilibre des comptes locaux, tout en veillant à limiter l'impact sur le niveau et la qualité des services rendus.

Il est évident que Les choix de stratégie ou de politique publique devront se poursuivre au-delà des enjeux de la seule préparation budgétaire.

Pour autant, depuis 2017, les investissements menés, le renforcement de l'offre de services publics sur le territoire, et la mise en œuvre de nouvelles politiques ont été déterminants pour le territoire, comme le démontre les derniers chiffres de la démographie.



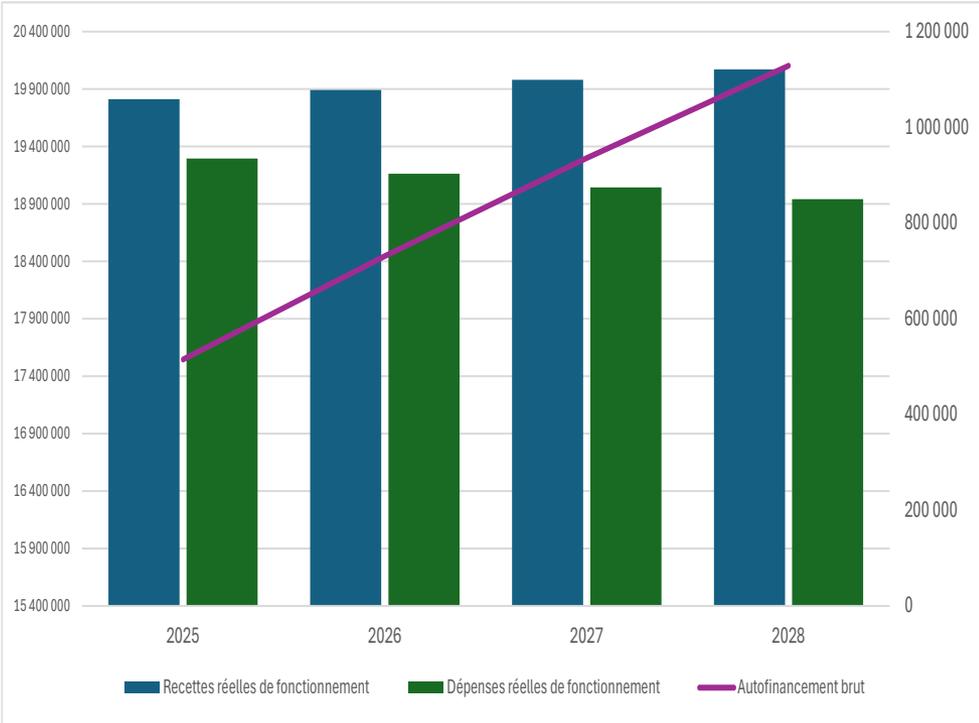
COMMUNAUTE DE COMMUNES :

La prospective financière à 3 ans

- La capacité d'autofinancement

Une prospective financière

Un exercice d'autofinancement de plus en plus délicat



Sous réserve, dans le cadre des priorités politiques de

Côté recettes :

- Intégrer l'inflation
- Anticiper un recul des concours financiers de l'Etat
- Recourir, au besoin, au levier fiscal

Côté dépenses :

- Poursuivre la réduction des charges générales
- Cadrer la création d'emplois aux projets de services déjà décidés (crèches)
- Au maximum, reconduire les contributions et subventions
- Limiter la dette nouvelle

En conclusion,

A deux ans de la fin de la mandature, et dans un contexte strict de rétablissement des finances publiques, l'exercice de prospective répond essentiellement au respect des obligations du contenu d'un rapport d'orientations budgétaires.

Cet exercice périlleux démontre globalement la difficulté à court terme de préserver de bons indicateurs financiers, sans interroger l'offre de services publics du territoire, en réponse à notre caractéristique rurale et aux ambitions de conservation d'une attractivité.

Ce qui est certain, c'est qu'indépendamment de l'éventuel effort de contribution demandé par l'Etat, l'équilibre du budget communautaire n'échappe pas à la forte contraction, et donc à l'obligation de mener des arbitrages importants en dépenses.

La réflexion sur les grands centres de coûts de la Communauté sera poursuivie tout au long de l'exercice 2025, pour disposer d'un temps suffisant à la construction de différents scénarios, plutôt que de subir la situation.

La capacité motrice de l'intercommunalité ne pourra être maintenue qu'au bénéfice de cet exercice commun au sein du bloc local.



DONNEES COMPLEMENTAIRES

- Ratios légaux 2024
- Zoom sur les ressources humaines
- Relations financières avec les communes
- Etat annuel des indemnités d'élus

Les données 2024 demeurent provisoires.

Ratios légaux 2024

En application de l'article L. 2313-1 du Code général des collectivités territoriales

Ratios	CA 2024 provisoire	EPCI à fiscalité propre ⁽³⁾	
		Moyenne régionale (€/hab) ou strate (%)	Moyenne France
Dépenses réelles de fonctionnement / population ⁽¹⁾	651 €	415 €	411 €
Produit des impositions directes / population	223 €	197 €	197 €
Recettes réelles de fonctionnement / population	694 €	476 €	464 €
Dépenses d'équipement brut / population	72 €	115 €	110 €
Encours de la dette / population	252 €	209 €	204 €
Dotations globales de fonctionnement / population	65 €	54 €	49 €
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	41,4%	43,60%	41,70%
Marge d'autofinancement courant ⁽²⁾	97,8%	87,70%	87,00%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	10,4%	18,90%	21,00%
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	36,4%	44,00%	44,90%

(1) Pour une population INSEE de 28 347 habitants

(2) Dépenses réelles de fonctionnement + remboursement annuel de la dette / recettes réelles de fonctionnement

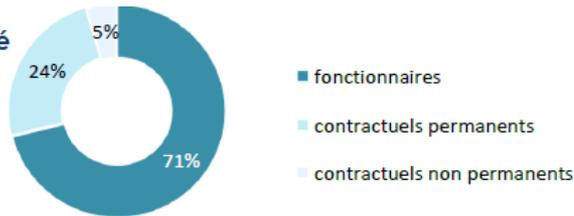
(3) Chiffres 2023, sources DGCF & DGFIP

Zoom sur les ressources humaines

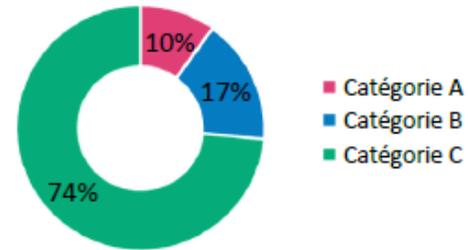
Données extraites du rapport social unique 2023

➔ 222 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2023

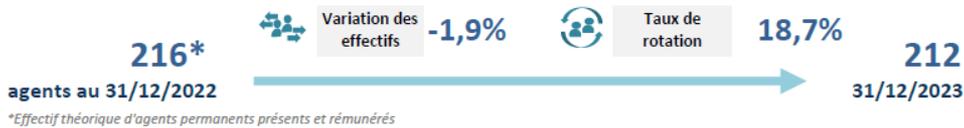
- > 158 fonctionnaires
- > 54 contractuels permanents
- > 10 contractuels non permanents



➔ Répartition des agents par catégorie



➔ Evolution des effectifs permanents



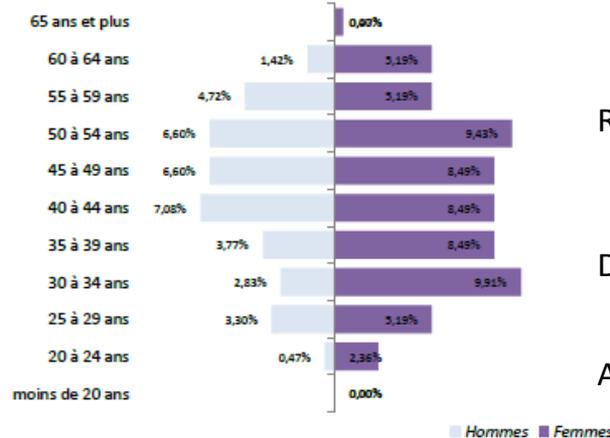
➔ Taux de féminisation par catégorie



➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Ensemble
Administrative	25%	33%	27%
Technique	39%	37%	39%
Culturelle	12%	6%	10%
Sportive	1%	7%	2%
Sociale	5%		4%
Médico-sociale	2%	2%	2%
Animation	16%	15%	16%

➔ Pyramide des âges



AUTRES INFORMATIONS

Régime indemnitaire :

↪ délibérations du 8 février 2018 et du 12 décembre 2024

Durée annuelle du temps de travail :

↪ 1 607 heures

Avantages en nature :

↪ sans objet

Relations financières avec les communes

Rétrospective 2022-2024 :

	2022	2023	2024
FLUX FINANCIERS VERS LES COMMUNES	1 708 965,97 €	1 757 832,31 €	2 107 186,16 €
Attribution de compensation de fonctionnement	1 613 741,05 €	1 575 911,66 €	1 575 936,66 €
Attribution de compensation d'investissement	58 376,00 €	58 376,00 €	254 761,13 €
Fonds de concours		28 699,52 €	167 648,65 €
Subventions d'investissement AIDE COT	22 963,00 €	74 939,00 €	90 990,60 €
Prestations de services - mise à disposition personnel	13 885,92 €	19 906,13 €	17 849,12 €
FLUX FINANCIERS DES COMMUNES	346 419,53 €	349 880,02 €	584 761,79 €
Attribution de compensation de fonctionnement	174 131,24 €	174 564,57 €	174 131,24 €
Attribution de compensation d'investissement	79 633,13 €	79 633,12 €	276 018,26 €
Services communs	68 242,28 €	69 291,18 €	110 002,10 €
Cessions immobilières			1,00 €
Prestations de services - mise à disposition personnel	24 412,88 €	26 391,15 €	24 609,19 €

Ces données n'intègrent ni les refacturations de charges pour les bâtiments, ni les achats de prestations par les communes (piscine).

Perspectives 2025 -2026 :

- Réflexion autour de l'exercice de la compétence eau & assainissement au 1^{er} janvier 2026, avec une délégation aux communes
- FPIC : maintien d'une répartition selon le régime dérogatoire
- Travail sur les conventions de prestations de services et des mises à disposition
- Participation croissante aux frais des services mutualisés
- Etablissement d'un diagnostic partagé sur les équipements sportifs (hors processus de transfert)

Etat annuel des indemnités des élus 2024

En application de l'article L. 5211-12-1 du Code général des collectivités territoriales

Sur la base de la délibération du 7 septembre 2020

Fonction	Effectif	Période		Indemnités perçues au titre du mandat intercommunal		
		début	fin	indemnités de fonction perçue	cotisations patronales	remboursements de frais (kilométrique, repas, séjours...)
Président	1	01/01/2024	31/12/2024	33 295,20 €	12 189,60 €	
Vice-Président.e	1	01/01/2024	31/12/2024	11 345,04 €	476,52 €	
Vice-Président.e	1	01/01/2024	31/12/2024	11 345,04 €	4 154,76 €	
Vice-Président.e	1	01/01/2024	31/12/2024	11 345,04 €	4 154,76 €	
Vice-Président.e	1	01/01/2024	31/12/2024	11 345,04 €	476,52 €	
Vice-Président.e	1	01/01/2024	31/12/2024	11 345,04 €	476,52 €	
Vice-Président.e	1	01/01/2024	31/12/2024	11 345,04 €	4 152,84 €	
Vice-Président.e	1	01/01/2024	31/12/2024	11 345,04 €	476,52 €	
Vice-Président.e	1	01/01/2024	31/12/2024	11 345,04 €	4 154,76 €	



GLOSSAIRE DES SIGLES

ACI : Attribution de compensation d'investissement

AFL : Agence France Locale

ALSH : Accueil de loisirs sans hébergement

AN : Assemblée Nationale

AE-CP : Autorisation d'engagement - Crédits de paiement

AP-CP : Autorisation de programme - Crédits de paiement

BA : Budget annexe

BTP : Bâtiments travaux publics

CA : Compte administratif

CA : Crédit Agricole (dette)

CAR : Compte administratif rectifié des données déchets

CC ALF : Communauté de communes Ambert Livradois Forez

CE : Caisse d'épargne

CDC : Caisse des dépôts et consignations

CGCT : Code général des collectivités territoriales

CIA : Complément indemnitaire annuel

CNRACL : Caisse nationale des retraites des agents des collectivités locales

CVAE : Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

D : Dépenses

DACOM : Dotation d'aménagement des communes d'Outre-mer

DETR : Dotation d'équipement des territoires ruraux

DGF : Dotation globale de fonctionnement

DGFIP : Direction générale des finances publiques

DGCL : Direction générale des collectivités locales

DNP : Dotation nationale de péréquation

DPV : Dotation politique de la ville

DSIL : Dotation de soutien à l'investissement local

DSU : Dotation de solidarité urbaine

DSR : Dotation de solidarité rurale



EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale

FCTVA : Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée

FPIC : Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales

K€ : Milliers d'euros

LFI : Loi de finances initiale

LFSS : Loi de finances de la sécurité sociale

M€ : Million d'euros

OM : Ordures ménagères

OPAH-RU : Opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain

PIB : Produit intérieur brut

PLF : Projet de loi de finances

PLU : Plan local de l'urbanisme

R : Recettes

ROB : Rapport d'orientations budgétaires

SDIE : Schéma directeur immobilier énergétique

SPA : Service public administratif

SPIC : Service public industriel et commercial

TEOM : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

TH : Taxe d'habitation

TVA : Taxe sur la valeur ajoutée

ZA : Zone artisanale

ZAC : Zone d'aménagement concerté

ZI : Zone industrielle



MERCI DE VOTRE ATTENTION

